

Institut d'enseignement de Promotion Sociale de la Communauté Française
Rue Saint-Brice, 53 à 7500 Tournai
Section Éducateurs Spécialisés

La force de l'instituant au sein de la violence institutionnelle

Épreuve intégrée présentée par CHIARAMONTE Jonathan en vue de l'obtention
du diplôme en Éducation Spécialisée en accompagnement psycho-éducatif

Année Académique 2016-2017

Promoteur : Fabrice JACQUART

Remerciements

Je tiens à remercier Fabrice Jacquart pour sa confiance, son soutien, et ses conseils tout au long de cette formation.

Je tiens également à remercier l'ensemble des professeurs, pour la clarté de leurs cours.

Table des matières

Remerciements	2
Tables des matières.....	3
Introduction générale.....	5
Introduction.....	8
Première partie : La violence institutionnelle	13
Chapitre I : L'institution	13
1. La notion d'institution	13
2. L'instituant et l'institué.....	13
3. Fonctionnement de la logique dialectique de l'institution	15
4. Analyse institutionnelle et approche systémique des institutions	16
Chapitre II : Origine de la violence institutionnelle	17
1. Les sources de la violence institutionnelle	17
1.1. La direction et sa volonté de pérennité de l'institution	18
1.2. Le souci économique au détriment de la qualité du service.....	19
1.3. La qualité de sa réputation : cheval de Troie des institutions.....	20
1.4. Les institutions accueillants des personnes violentes	21
1.5. Le respect des personnes handicapées au sein des institutions.....	22
1.6. L'interdit de la maltraitance et la capacité à contenir la violence	22
2. Attitudes des intervenants au sein de la violence institutionnelle	23
2.1. Modes de fonctionnement de la direction.....	23
2.2. Attitudes de l'éducateur face aux commandes de la hiérarchie.....	24
2.3. Minimisation de la violence et de la responsabilité de l'éducateur.....	26
2.4. Attitudes défensives des éducateurs.....	26
3. Violence et déficience Mentale	27
3.1. Les personnes atteintes de déficience mentale	27
3.2. La violence de la personne déficiente mentale	28
3.3. Autisme et violence	28
3.4. La violence fondamentale et l'agressivité névrotique	29
3.5. Les éducateurs face à la violence fondamentale	31
3.6. Désinvestissement des éducateurs pour les activités épanouissantes.....	33
4. Relations pathologiques au sein des institutions	34

Deuxième partie : L'éducateur et sa force d'instituant.....	37
Chapitre I : L'éducateur spécialisé	37
1. Considération autour du métier d'éducateur spécialisé.....	37
2. L'humain et l'éducateur	38
Chapitre II : La force de l'instituant.....	40
1. Les composants de la force de l'instituant.....	40
2. Modalités d'actions de la force de l'instituant.....	41
Chapitre III : L'utilisation de la force de l'instituant	42
1. Tentative de résolution de la violence : 1 ^{er} cas.....	42
1.1. Présentation de la problématique.....	42
1.2. Tentative de résolution par la force de l'instituant.....	45
1.2.1. Première séquence	45
1.2.1.1. Détails de la séquence	45
1.2.1.2. La force de l'instituant dans la séquence.....	45
1.2.1.3. Résultat de l'effet de la force de l'instituant	46
1.2.2. Deuxième séquence.....	46
1.2.2.1. Détails de la séquence	46
1.2.2.2. La force de l'instituant dans la séquence.....	48
1.2.2.3. Résultat de l'effet de la force de l'instituant	48
1.2.3. Troisième séquence	49
1.2.3.1. Détails de la séquence	49
1.2.3.2. La force de l'instituant dans la séquence.....	50
1.2.3.3. Résultat de l'effet de la force de l'instituant	50
1.3. Conclusion des résultats de l'effet de la force de l'instituant	51
2. Tentative de résolution de la violence : 2 ^{ème} cas	52
2.1. Présentation de la problématique.....	52
2.2. La force de l'instituant dans la séquence	55
2.3. Résultat de l'effet de la force de l'instituant.....	55
2.4. Conclusion des résultats de l'effet de la force de l'instituant.....	57
Conclusion	58
Bibliographie	60

INTRODUCTION GENERALE

Je me suis intéressé à l'éducation spécialisée car je désirais m'engager dans un métier à caractère sociale. Ma volonté d'exercer un métier dans lequel je pouvais apporter ma contribution auprès de personnes considérées fragilisées, m'a amené vers ce bachelier. J'ai commencé ces études avec beaucoup d'intérêt, tant le monde de l'éducation m'a toujours intéressé. J'ai souvent interrogé la portée que pouvait avoir l'éducation à l'école, au sein d'une famille, ou pour la société en général.

L'éducation que j'ai reçue de mes parents, de mes professeurs d'école, de karaté, de judo, m'ont donné des exemples très différents de l'acte éducatif. Comment bien éduquer ? Cette première interrogation ne trouve pas de réponse toute faite, et les déterminants qui constituent notre éducation ne dépendent pas uniquement de la manière dont nous avons été éduqués. Les aléas de la vie nous éduquent également, pour le meilleur et pour le pire.

La bonne éducation semble presque impossible à déterminer. Comment connaître à l'avance les conséquences de notre intervention éducative ? Comment savoir si nos actions favorisent le bien-être des personnes accompagnées ? Augmentent-elles leur niveau d'autonomie ? Permettent-elles de développer leur sens des responsabilités ?

Le métier d'éducateur demande une réflexion critique sur l'évaluation de nos actions. Il est nécessaire d'interroger notre accompagnement, afin de comprendre la portée de notre engagement envers les personnes accompagnées. Pour ce faire, notre réflexion doit être alimentée par la théorie.

En effet, ces réflexions demandent un travail de recherche, une étude des différentes méthodes proposées par les spécialistes de l'éducation. Les méthodes de prises en charge éducative ont fait l'objet de nombreuses études et réflexions, aboutissant à l'émergence de divers modèles pédagogiques. L'éducateur spécialisé doit comprendre l'origine et la finalité de ces modèles, il doit les utiliser comme des outils pour guider sa pratique. Néanmoins, notre réflexion critique sur les méthodes éducatives doit rencontrer notre réflexion éthique. En quoi ces méthodes sont-elles adaptées au travail éducatif ? Visent-elles l'intérêt particulier de la personne, ou l'intérêt général de la société ?

C'est ici que le travail pluridisciplinaire prend tout son sens. Il doit amener les professionnelles de l'éducation à confronter leurs points de vue. Ceci afin d'élargir son champ approche, et ainsi éviter le risque de poursuivre une intervention nuisible.

Avant d'entamer ces études, j'imaginai ce métier avec mes représentations sociales : des personnes avec un rapport particulier à l'autre, tourné vers l'empathie et la bienveillance, guides et accompagnants de personnes dans le besoin. Je voyais l'éducateur « décontracté » de mon école secondaire. Je percevais surtout des personnes avec des facilités relationnelles. Généralement, je trouvais ces personnes sympathiques, ayant souvent le sourire. Je leur prêtais des qualités humaines que je considérais comme attrayantes. Leur décontraction, leur joie de vivre, leur psychologie, leur capacité à être un pilier rassurant et guidant pour les personnes diminuées socialement ou psychologiquement, leur donnaient une aura particulière.

Je n'ai jamais prétendu avoir toutes ces qualités. Néanmoins, la psychologie m'a toujours intrigué, j'ai toujours voulu comprendre ce qui animait les entreprises humaines. J'ai un intérêt profond pour la philosophie, que j'ai considéré comme mon guide de vie. De plus, j'ai toujours été optimiste et allègre. J'ai alors nourri le désir de m'engager pleinement dans ce métier.

Je considère l'éducation comme la pierre angulaire du vivre ensemble. Mes méditations sur la paix dans le monde flirtent systématiquement avec l'éducation. Elle influence et façonne en partie notre manière de penser la vie, notre rapport au monde et à autrui.

Je pense donc essentiel d'être capable de questionner ce que l'on voit, d'interpeller ses collègues et l'institution qui nous mandate. Être éducateur spécialisé renvoie la nécessité de garder en alerte son esprit critique.

Lors de mes différents stages, j'ai pu me rendre compte de l'impact d'une nouvelle personne, d'un regard extérieur sur les pratiques éducatives. En exprimant ses ressentis et considérations aux différents acteurs d'une institution, l'éducateur spécialisé peut modifier la philosophie d'une institution. Nous verrons durant cette recherche que le statut de nouvel arrivant dans une institution, donne à celui qui le possède une force instituante. Nous verrons comment employer cette position d'instituant, ainsi que ses différents destins. Nous aborderons la notion d'instituant sur un plan conceptuel, afin d'en dégager les caractéristiques permettant la remise en question et le changement du fonctionnement d'une institution.

Dès mes premiers pas au sein des institutions qui hébergent des personnes déficientes mentales, j'ai ressenti une atmosphère pesante et désagréable. Un mélange d'irritations générales, de mauvaises mines, et l'impression d'un dégoût du métier, d'un ennui. Les éducateurs ne semblaient pas heureux d'exercer leurs fonctions. En plus de cette ambiance maussade, les interventions me semblaient souvent inadaptées.

J'ai été témoin d'un manque de considération pour les personnes accompagnées, ainsi que de comportements maltraitants. Parallèlement, je rencontrais des éducateurs pouvant avoir une attitude très humaine et solidaire. Malheureusement, j'avais l'impression que ces attitudes étaient principalement réservées aux interactions entre professionnelles. Je me suis rendu compte que l'institution générait de la violence.

La violence institutionnelle peut prendre plusieurs formes. La réalité des institutions pour personnes handicapées m'a paru en total inadéquation avec les spécificités des bénéficiaires de l'aide qu'elles accueillent. De nombreuses dérives éducatives en attestent. J'ai donc voulu éclaircir les mécanismes de fonctionnement des institutions. Comment, des institutions, dont la finalité est l'accompagnement de personnes déficientes mentales, peuvent-elles présenter autant de violence ? Comment devenir éducateur au sein d'institution violente ? L'éducateur spécialisé peut-il changer le fonctionnement institutionnel ? L'analyse institutionnelle nous fournit des indications pour tenter de comprendre le rôle et le potentiel de l'instituant.

J'ai donc choisi de traiter le problème de la violence institutionnelle. Nous verrons comment elle s'insinue dans l'accompagnement éducatif. Nous montrerons comment la force instituante peut réduire l'impact de la violence au sein d'une institution.

Cette violence me paraît être la problématique centrale de l'éducateur spécialisé. La recherche démontre que la force de l'instituant peut modifier le fonctionnement d'une institution, réduisant la violence en son sein.

Je montre comment, un nouvel arrivant, peut insuffler une réappropriation du plaisir, en utilisant une fonction de reliance. Les résultats tentent vers une confirmation de mon hypothèse, à savoir que la force de l'instituant de l'éducateur spécialisé peut marquer de son empreinte la dynamique d'un groupe institué.

INTRODUCTION

Les violences institutionnelles sont un problème de société. Depuis toujours, les organisations sociales ont pour objectif d'instituer des principes humains. Leur fonction première est de permettre la transmission de valeurs et principes nécessaires à la vie en société.

Les institutions vont permettre la mise en œuvre de l'action humaine, afin de remplir les fonctions essentielles permettant la vie en société. Ainsi, les institutions judiciaires constituent l'organisation des principes relatifs aux droits et devoirs des citoyens de la société, et les institutions scolaires ont pour mission de transmettre les savoirs nécessaires pour devenir un acteur de la vie sociale.

Le secteur de travail de l'éducateur spécialisé est celui d'institutions dont la fonction peut prendre plusieurs formes. Elle a d'abord une fonction de transition sociale des personnes en vulnérabilité. En effet, ces institutions ont pour mission de permettre à ces personnes de trouver une place dans la société. Le cas de jeunes délinquants placés en I.P.P.J.¹ rencontrent l'espoir d'un avenir social meilleur. La deuxième fonction se situe dans le cas d'institution, dont le rôle est la prise en charge de personnes atteintes de déficiences mentales profondes. Dans ce cas, les objectifs ne visent pas une transition sociale, mais la prise en charge dans le respect de l'autre, et du respect lois relatives à ce secteur d'activité social.

Le travail de ces institutions s'organise autour d'une forme d'intégration sociale. Malgré l'absence de transition sociale, l'accent est mis sur la volonté de permettre à ces personnes de devenir le plus adapté possible à la société. Elles ont aussi pour mission d'être les garantes de la dignité de ces personnes. Les institutions des secteurs sociaux d'aide à la personne instituent des valeurs et principes, qui imprègnent les modalités de mise en œuvre du fonctionnement institutionnel.

Les institutions ont une part de violence inhérente dans leurs fonctions. Instituer implique d'imposer des normes sociales, et cette imposition est une forme de violence. Elle est une violence nécessaire pour qu'adviennent les comportements et valeurs nécessaires à la vie en société. L'éducation est une institution qui vise à transmettre des valeurs, mais cette transmission doit rencontrer un individu particulier, qui devra « se faire violence » pour s'adapter au monde social.

¹ I.P.P.J. Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse.

Dans le cas d'institutions pour personnes atteints de déficiences mentales profondes, la violence de l'inculcation de principes et valeurs de vie en société pose question. Quelles sont les limites que nos institutions doivent avoir en matière d'intégration sociale de la personne handicapée mentale ? Il est plus qu'utile de se poser les questions relatives à l'intégration sociale de personnes, dont les perspectives d'avenir en termes de transition social sont très réduites.

Faut-il poursuivre le projet d'une sur-adaptation de ces personnes, afin qu'elles s'intègrent dans notre société ? Bien que le projet parte d'une bonne intention, et surtout de l'idée que ces personnes seraient plus heureuses en existant sur le plan social, les interventions et méthodes utilisées, pour donner un semblant de vie sociale à ces personnes, peuvent prendre des formes violentes. Il est alors question d'un excès de pratiques au service de l'autonomie fonctionnelle, de transformations de comportements inadaptés, ou encore d'inadéquations entre les interventions à caractère sociales et les spécificités des personnes accueillies.

Les excès de normalisation sont perceptibles dans la volonté, parfois exacerbée, d'inculquer des comportements adaptatifs, sans tenir compte des multiples limites des personnes handicapées pour y parvenir. Les activités dites « sociales », dans lesquelles des personnes handicapées subissent une ambiance, ou une atmosphère, qui n'a pas été soumis à l'analyse pour une éventuelle adaptation, constituent une forme de violence.

Les foyers d'hébergements pour personnes violentes handicapées mentales subissent plusieurs difficultés. La première, c'est d'arriver à compenser le manque de potentialité de transition sociale des personnes accueillies. La seconde, c'est de gérer la violence des résidents. La troisième, c'est de répondre aux obligations inhérentes au respect et à la dignité humaine.

La première difficulté est de permettre aux personnes accueillies dans l'institution, et aux éducateurs, de trouver des sources de satisfactions alternatives à celles obtenues par la réinsertion sociale, l'évolution sur le plan scolaire, ou psychologique. Il est parfois éminemment compliqué de percevoir les changements, qui témoigneraient d'une évolution sur l'un de ces aspects.

Quand les institutions s'occupent de personnes handicapées mentales, présentant de rare comportement violent, l'accent est plus facilement mis sur l'épanouissement de la personne. Dès lors, Il est alors envisageable de mettre en place un projet éducatif pour ces personnes, et de percevoir chez eux des signes de bien-être, qui seront les indicateurs d'une intervention réussie. L'éducateur peut ainsi jouir de l'atteinte d'objectif satisfaisant.

Par contre, quand les résidents sont réputés violents, l'émancipation sociale, mais aussi l'épanouissement, sont plus facilement mis de côté. L'intérêt de l'intervention se porte sur la gestion de la violence, à tout prix. C'est la deuxième difficulté de ces institutions. La troisième difficulté pour l'institution, c'est d'être garante, dans son accompagnement, du respect des personnes accueillies. Les institutions souffrent des problèmes rencontrés par la gestion de la violence. Les aléas du quotidien renferment le risque d'actes inadaptés des éducateurs.

Ces institutions ne reconnaissent plus le sens de leur mission. Elles fonctionnent selon des modalités particulières autour de la violence des résidents. Tous les niveaux hiérarchiques de l'institution fonctionnent de manière à traiter cette violence. Quand cette violence s'endigue, les activités épanouissantes retrouvent une place dans l'institution. Malheureusement, très rapidement, un évènement violent peut briser la dynamique positive des activités. Les évènements qui touchent à la responsabilité d'actes violents, ou qui pose la question de la capacité de l'éducateur à canaliser cette violence, engendrent l'affaiblissement de l'engagement dans des activités épanouissantes.

Un nombre important d'évènements traumatiques au sein d'une institution conditionnent des modes de fonctionnements défensifs. Les éducateurs et les acteurs hiérarchiques réagissent « en connaissance de cause », et adoptent des attitudes qui affecteront la qualité du travail d'accompagnement.

La direction, en privilégiant sa survie, mise principalement sur le maintien des éléments qui lui procure une bonne réputation ; sa capacité à combiner la garantie du respect de la personne handicapée, et la promesse de la canalisation de la violence. Elle impose alors aux éducateurs un régime répressif, strict, relatif à la qualité de leur travail, sanctionné sévèrement lorsqu'elle met en danger la réputation de l'institution.

Le besoin pour le corps institué, de maintenir une réputation de qualité, influence négativement la qualité de l'intervention éducative envers les personnes violentes atteintes de déficience mentale.

C'est ainsi que je pose l'hypothèse que la violence institutionnelle, au sein d'institutions qui accompagnent des personnes violentes atteintes de déficiences mentales, provient d'un déplacement des priorités des éducateurs et de la direction, qui privilégient en premier lieu la survie de leurs situations dans l'institution, plutôt que la mission d'accompagnement des résidents. Un fonctionnement qui produit de la violence est donc en place. En privilégiant leur survie, les éducateurs se protègent d'une disqualification relative à un manque de respect des résidents, ou à leur incapacité à contenir la violence. Les éducateurs adoptent alors des attitudes, afin de se protéger d'une disqualification de la direction, mais aussi pour se protéger de la violence des résidents.

Je vais poser l'hypothèse que la force de l'instituant peut réduire la violence institutionnelle. Je nuancerai mes observations. Cette force de l'instituant initie des changements, dénonce les pratiques, conteste les méthodes et attitudes. Elle pose des regards nouveaux et interroge les pratiques. Elle propose d'autres approches. De plus, La force de l'instituant vise aussi à révéler des aspects difficilement identifiables du fonctionnement d'une institution.

En se comportant comme un élément perturbateur au sein d'un système qui nécessite de passer par une crise pour évoluer, l'éducateur peut utiliser sa force d'instituant pour susciter ce changement. Je décrirai les relations pathologiques, qui se glissent au sein des dysfonctionnements institutionnelles. L'approche systémique renseigne sur les stagnations relationnelles, et sur les modes de fonctionnement néfaste. La force de l'instituant peut déclencher la révélation de ces relations, en interpellant chaque membre de l'institution, pour les inviter à ne plus nier le caractère néfaste de leur relations. Je vais tenter d'utiliser la force de l'instituant contre un fonctionnement institutionnel qui génère de la violence.

Je montrerai, par l'analyse de terrain, que le déni de la violence permet aux différents intervenants de l'institution de conserver la représentation illusoire d'une institution absente de violence. Ce déni sera ainsi analysé, et nous verrons ses répercussions sur le travail éducatif, ainsi que sur les attentes de la direction concernant le travail éducatif.

Dans la première partie de travail, je commencerai par une conceptualisation de l'institution tirée de l'analyse institutionnelle. Elle me permet de donner une explication théorique de la violence institutionnelle. En m'appuyant sur la conception de la société en tant qu'institution par Cornelius Castoriadis, Je montrerai que les institutions sociales sont faites pour résister au temps, selon un principe interne propre à chaque institution sociale.

Je vais ensuite appliquer cette conception de l'institution à la réalité des institutions sociales, qui hébergent des personnes ayant une déficience mentale profonde, caractérisées par leur forte propension à la violence. Je montre le lien qui existe entre la nécessité de perdurer, inhérente aux institutions sociales, et entre l'émergence de la violence institutionnelle.

Nous tâcherons d'abord de comprendre les demandes de la direction. Partant du directeur, nous verrons que son souci de garder une institution réputée de qualité, en ce qui concerne la capacité à allier respect de la personne handicapée mentale et capacité à canaliser la violence, influence toute l'organisation du travail. Nous verrons que la direction, soucieuse de sa réputation, fait planer la sanction du renvoi, sans recours possible, quand une situation de maltraitance est mise à jour. Je montre que l'arrivée d'une nouvelle personne réactive la crainte de ce jugement.

Il sera visible que la direction préfère nier la violence plutôt que de la reconnaître, car cela signifierait un aveu de faiblesse désavantageux pour sa réputation. Si le corps institué est poussé dans ses retranchements par la force de l'instituant, il révèle ses modes de fonctionnement, ce qui permet de les questionner, au regard de leurs réalités effectives. L'effet provoqué par une parole libre, sincère, respectueuse et nourrie par le désir de contestation, peut modifier des fonctionnements institutionnels générateurs de violence.

Nous décrivons ensuite, l'attitude des éducateurs face à la demande de la direction, et analyserons le caractère parfois violent de ces attitudes. Nous verrons ainsi les répercussions négatives sur de ces attitudes sur l'intervention éducative. Nous verrons que les éducateurs se concentrent sur le maintien d'une image qualitative, qui se traduit par une volonté d'occulter tout ce qui pourrait le rendre responsable, soit d'une incapacité à gérer une situation violence, soit d'un acte de maltraitance.

Ce travail se poursuit par une description de l'éducateur spécialisé, et des moyens mis à sa disposition pour devenir une force instituante. Nous verrons comment il peut agir grâce à cet outil. Ensuite, Nous verrons comment elle peut s'inscrire dans l'intervention éducative.

Enfin, je montre comment l'éducateur spécialisé peut modifier la dynamique d'une équipe, prise entre la crainte d'être disqualifiée pour maltraitance et entre la violence fondamentale des résidents. La force instituante jouera un rôle dans la modification de la dynamique de travail.

Le rapport entretenu avec la direction, et la modification de son mode de fonctionnement, a permis une approche différente du travail éducatif. Les éducateurs ont ressentis différemment la pression exercée par la direction, ce qui a facilité l'émergence d'une forme de confiance dans la mise en œuvre d'interventions éducatives. Celles-ci sont désamorçées du goupillage répressif autour duquel elles avaient perdues toute liberté d'expression épanouissante.

Je montre, par mon intervention, que la révélation de la violence a permis une reconsidération du travail éducatif, d'une part, et une modification du traitement relatif à la maltraitance de la direction. Ma force d'instituant m'a permis, au vue de la situation, d'interpeler la direction sur la décision qu'elle comptait prendre.

Enfin je conclurai en montrant que la force de l'instituant a eu des effets sur la réduction de la violence institutionnelle. Je nuancerai les résultats de mes observations. Néanmoins, je montre les potentielles incidences de la force de l'instituant sur la violence institutionnelle.

Première partie : la violence institutionnelle

Chapitre I : l'institution

1. La notion d'institution

Instituer veut dire établir, fonder durablement. Une institution désigne une structure sociale dotée d'une certaine stabilité dans le temps. L'institution est tout ce qui est établi par les hommes, par opposition de ce qui relève de la nature. Ainsi le langage, les mœurs, les traditions sont des institutions.

Il ne peut exister de société humaine sans institution, c'est-à-dire sans une organisation des activités humaines à l'intérieur de structures réglées. L'institution représente l'ensemble des structures organisées ayant pour fonction de permettre la vie en société. Elle se traduit, concrètement, par un ensemble de pratiques, de rites, et de règles de conduites entre des personnes, ainsi que par l'ensemble des représentations qui concernent la vie humaine.

La notion d'institution est centrale en sciences sociales. Les faits institués étant constitutifs du champ d'études des sciences sociales, les institutions se présentent comme l'objet central de la sociologie. Pour Emile Durkheim², la sociologie pouvait être définie comme « *la science des institutions, de leur genèse et de leur fonctionnement*³. » Les institutions sont des manières collectives d'agir et de penser, elles ont leur existence propre en dehors des individus. La représentation de l'institution a évolué au cours du temps. D'abord vue comme une chose inaltérable, l'institution va ensuite être considérée comme le résultat d'une lutte entre deux entités, dans un mouvement dialectique. À la fin du XIXe siècle, l'institution était perçue « [...] *comme une chose fixe et stable, comme une norme établie une fois pour toutes [...]*⁴ ». Selon cette approche de la notion, l'institution est organisée selon des principes constitués définitivement.

2. L'instituant et l'institué

La notion d'institution va ensuite prendre un sens particulier, notamment de par les apports théoriques de R. Lourau⁵ et de C. Castoriadis⁶.

² Emile Durkheim (1858-1917) est un sociologue français considéré comme l'un des fondateurs de la sociologie moderne.

³ Durkheim, E., 1895, *Les règles de la méthode sociologique*, PUF, Paris, 1999, p. 22.

⁴ Hess, R., Authiers, M., *L'analyse institutionnelle*, PUF, Paris, 1981, p. 38

⁵ René Lourau est un sociologue français du XXème siècle. Il est un des théoriciens de l'analyse institutionnelle.

⁶ Cornélius Castoriadis est un psychanalyste et philosophe du XXème siècle.

Le terme va signifier un mouvement dialectique, une lutte entre deux entités, l'instituant et l'institué. Castoriadis montre que l'institution est le résultat d'un conflit permanent entre l'instituant et l'institué. Il défend l'idée d'une auto-institution de la société. Il explique cette dialectique dans son ouvrage *l'institution imaginaire de la société (1975)*⁷. Le sens donné au mot institution se convertit : il transite, de la représentation d'une organisation fixée durablement, à un mouvement dialectique s'auto-altérant.

R. Lourau donne une définition de l'instituant qui le place comme élément créateur et innovant, capable d'amener de la nouveauté, et d'alimenter la transformation de l'ordre établi de l'institution : « *Par instituant, on entendra à la fois la contestation, la capacité d'innovation, [...]*⁸ ». En ce qui concerne l'institué, on inclut « [...] *non seulement l'ordre établi, les valeurs, modes de représentations et d'organisation considérés comme normaux, mais aussi les procédures habituelles de prévisions (économique, sociale, politique)*⁹ ».

Cette définition montre le caractère particulier de chaque notion. L'institué se rapporte aux éléments constitutifs d'une institution. Il représente l'ordre des choses, ainsi que les pratiques et méthodes de fonctionnement de l'institution.

L'institué représente les modalités d'existence d'une institution, ainsi que les règles organisationnelles qui concourent à la réalisation de son objectif initial.

L'instituant par contre, est l'élément qui apporte des modifications aux pratiques, habitudes, et représentations dominantes d'une institution. Par la contestation et la capacité d'innovation, l'instituant propose des alternatives qui apportent de potentielles transformations de l'ordre établi. L'interactivité continue entre l'instituant et de l'institué, confère à l'institution sont caractères dialectique.

R. Lourau déduit le terme « institutionnalisation » de cette dialectique. Schématiquement, il reprend la logique dialectique du philosophe allemand Georg Wilhelm Friedrich Hegel¹⁰. La logique dialectique de Hegel est l'idée que tout énoncé, tout action, ou que tout état, contient en lui-même une contradiction qui provoque une opposition, résultant en une synthèse, qui réconcilie les deux. Chaque notion, selon Hegel, renferme en elle-même une notion contradictoire. L'antagonisme entre ces deux notions opposées est résolu par l'émergence d'une nouvelle notion.

En suivant cette logique, Lourau place l'institué sous le terme d'universel, l'ordre établi. Il détermine l'instituant comme la négation de cet universel, c'est-à-dire l'opposition.

⁷ Dans cet ouvrage, Castoriadis reconsidère les schémas traditionnels au travers desquels la philosophie occidentale avait pensé la société et l'Histoire.

⁸ Lourau, R., *L'instituant contre l'institué. Essais d'analyse institutionnelle*, Anthropos, Paris, 1969, p.12.

⁹ Lourau, R., *L'instituant contre l'institué. Essais d'analyse institutionnelle*, Anthropos, Paris, 1969, p.12.

¹⁰ Georg Wilhelm Friedrich Hegel (1770-1831) est un philosophe allemand.

Enfin, l'institutionnalisation serait la résolution de la contradiction entre l'institué et l'instituant, par l'apparition d'un nouvel ordre. L'institutionnalisation est le processus par lequel les apports de pratiques et de règles nouvelles de l'instituant s'intègrent comme éléments institués. C'est une récupération des éléments amenés par l'instituant érigés en règles par l'institution.

Nous avons vu que la notion d'institution a pris le sens d'un processus renfermant une logique oppositionnel, qui serait la source de son déploiement dans le temps. Ainsi, l'institution est comprise dans une perspective dialectique, selon une dynamique interactive entre l'instituant et l'institué, débouchant sur l'institutionnalisation.

3. Fonctionnement de la logique dialectique de l'institution

Les institutions fonctionnent, nous l'avons vu, dans une dynamique dialectique opposant l'institué et l'instituant. Afin d'approfondir la compréhension du concept d'institution, nous allons aborder le rapport qu'entretiennent l'institué et l'instituant avec l'origine de l'institution. Pour comprendre le fonctionnement des institutions, et, partant sa conception en tant que mouvement dialectique, une précision sur la nature de l'action de l'instituant et de l'institué est à apporter. Rémi Hess¹¹ et Michel Authier¹² définissent l'institution à partir de son moment fondateur¹³.

C'est en partant du moment fondateur des institutions qu'ils tentent d'expliquer le fonctionnement de ce processus dialectique. Pour ces sociologues, l'instituant jouerait le rôle de celui qui « [...] *développe une logique de vérité par rapport à ce moment de fondation de l'institution.* »¹⁴ Il est donc motivé par un *principe de vérité*. L'instituant cherche à connaître la vérité de la fondation de l'institution. Son action s'intègre dans une motivation de compréhension du fonctionnement réel de l'institution. À côté de cette logique de vérité de l'instituant, Hess et Authier énonce le *principe de falsification*, développé par l'institué.

« *Quant à l'institué, c'est ce qui développe une logique de falsification, de dissimulation, et de détournement de l'esprit fondateur de l'institution.* »¹⁵

¹¹ Rémi Hess est un sociologue français. Il est professeur émérite en sciences de l'éducation à l'Université de Paris VIII.

¹² Michel Authier est un sociologue français. Il a été notamment enseignant à l'Université de Paris VIII et à la Sorbonne, ainsi que chercheur, chargé de mission auprès du Premier ministre, et expert auprès de l'Unesco et de l'OMS.

¹³ Rémi Hess et Michel Authier de l'analyse institutionnelle ont voulu étendre le champ conceptuel du terme d'institution afin d'éviter une polarisation des représentations de l'institué et de l'instituant.

¹⁴ Hess, R., Authier, M., *l'analyse institutionnelle*, PUF, Paris, 1981, p. 42.

¹⁵ Hess, R., Authier, M., *l'analyse institutionnelle*, PUF, Paris, 1981, p. 42.

Pour l'institué, la fondation de l'institution doit être nié, occulté. Son intention est de dissimuler tout ce qui interroge les principes de sa fondation.

Cette volonté, d'éviter la question de son origine, s'explique par le fait qu'une institution, pour exister, doit garder le secret de sa méthodologie, qui lui permet de conserver son utilité. Autrement, elle perdrait sa singularité, et ne serait plus considérée indispensable.

L'institution est donc une entité se voulant utile à la société. Comprendre son origine reviendrait à comprendre son fonctionnement, ce qui lui ferait courir le risque de paraître inutile, et de se dissoudre dans le social. Cette falsification de l'institué est une manière de se protéger de l'instituant. En effet, l'instituant va développer une logique qui va tendre vers la compréhension du fonctionnement de l'institution. Dès lors, pour se prémunir du risque de disparaître, l'institution s'ingénie à nier toute forme de discours qui pourrait remettre en cause les conditions de son existence.

Nous venons d'apporter une description théorique du terme d'institution. Nous avons relevé que les institutions étaient des structures sociales ayant une fonction particulière. Nous avons déterminé, grâce aux approches de l'analyse institutionnelle, que les institutions sont des entités qui fonctionnent selon un principe dialectique entre l'instituant et l'institué.

Avec les analyses de Hess et d'Authier, nous avons montré que ces deux éléments interagissaient dans une logique d'opposition, entre le principe de vérité et celui de falsification, concourant respectivement à la révélation et à la dissimulation de l'origine de la fondation de l'institution.

4. Analyse institutionnelle et approche systémique des institutions

L'analyse institutionnelle est une démarche d'analyse qui vise à mettre à jour les rapports de pouvoir réels qui se camouflent sous la fausse banalité de l'évidence¹⁶. L'approche systémique est une méthode d'analyse pour comprendre les relations humaines. Nous l'utiliserons pour comprendre le fonctionnement d'une institution, en tenant compte des interactions entre les personnes au sein de cette institution. Cette approche prend en compte la globalité d'un système. Ce système peut représenter une institution : un groupe de personnes, une équipe éducative, des résidents. L'approche systémique analyse les interactions entre les différents éléments constitutifs d'un système : les éducateurs, chef éducateur, directeur pédagogique, directeur administratif.

¹⁶ Cours de méthodologie de l'analyse organisationnelle, UF12.3, 2016 / 2017

Elle prend également en compte les interactions entre les éléments du système, et les éléments qui lui sont extérieurs. Cette analyse permet d'identifier le fonctionnement d'un groupe ou d'une institution.

Dans ce sous-chapitre, j'utiliserai le terme « système ». Un système est un ensemble d'éléments considérés dans leurs relations à l'intérieur d'un tout. Le système fait ici référence à l'institution, et les éléments de ce système sont les personnes au sein de l'institution. L'intérêt est de montrer un modèle théorique qui explique la dynamique des équipes de travail au sein des institutions.

Afin de comprendre un groupe d'individus ou une institution, il faut considérer qu'il constitue un système, fonctionnant dans le but de maintenir un certain équilibre, c'est-à-dire qu'il tend vers le maintien de son fonctionnement. Cette représentation est tirée de l'approche systémique. Elle utilise le terme d'homéostasie pour désigner la capacité d'un système à se maintenir dans un état constant, dans sa forme et ses conditions internes. Pour que ce fonctionnement ne soit pas déstabilisé, le système met en place des défenses pour éviter la crise.

La crise d'un système est un état instable qui appelle un autre état. Elle est un croisement, à partir duquel s'ouvrent plusieurs voies. Elle préfigure un changement. Si la crise s'installe, des perturbations créent un déséquilibre, privant le système de ses mécanismes de régulation interne, et nécessitant une solution, un changement.

Chapitre II : Origine de la violence institutionnelle

1. Les sources de la violence institutionnelle

Dans ce chapitre nous tenterons de saisir les mécanismes qui permettent à cette violence de s'installer durablement. Enfin, nous déterminerons les caractéristiques essentielles de la violence au sein des institutions pour personnes déficientes mentales.

La violence institutionnelle évoque toute une série de situations. Nous la situons lorsqu'une ou plusieurs personnes de l'institution, ou l'institution elle-même, commet un acte, ou oublie de commettre un acte, volontairement ou non, et qui engendre des conséquences néfastes pour une ou plusieurs personnes accueillies au sein l'institution. Pour cette recherche, nous tenterons de déterminer la violence commise au sein d'une institution qui a pour mission l'accueil, l'hébergement, et l'accompagnement de personnes déficientes mentales. L'hypothèse explicative de la violence institutionnelle qui héberge des personnes violentes atteintes de déficiences mentales profondes, est qu'elle provient d'un recentrement des objectifs de l'institution sur son maintien sur le plan social.

Les institutions pour ce type de public privilégient une organisation soucieuse de leur survie, car elles ne peuvent pas prétendre au titre d'organisations qui intègrent socialement. Elles seraient contraintes d'agir d'abord pour elles-mêmes puisqu'elles ne trouvent pas d'issue sociale dans leurs interventions. Elles sont minées par l'absence de transition sociale de la personne violente atteinte de déficience mentale profonde. Je montre la violence institutionnelle de ce recentrement sur la survie de l'institution. Elle se traduit de différentes façons au sein des institutions.

Les décisions de la direction de l'institution montrent cette volonté de durer, par des modes d'organisations qui visent sa bonne réputation. L'image d'une institution incassable prime sur la mise en place d'une organisation de travail épanouissante. Cela se traduit par la mise en place d'une organisation de travail qui favorise la bonne réputation de l'institution, en occultant la violence, afin de conserver l'image d'institution de qualité. Les attentes de la direction envers les éducateurs ne sont plus axées sur la volonté de permettre la transition sociale des personnes accueillies. Elles s'orientent davantage sur la capacité des éducateurs à ne pas virer dans la maltraitance, et sur leurs capacités à contenir la violence, sous peine d'être sanctionnés ou disqualifiés. Les éducateurs montrent un désir de reconnaissance, qui prend le pas sur l'intervention éducative constructive. Ces interventions ne peuvent pas rencontrer la satisfaction d'un objectif atteint, dont les bénéfices seraient visibles et gratifiants.

Afin de démontrer cette hypothèse, je vais prendre appui sur les observations que j'ai pu recueillir, en analysant le fonctionnement d'une institution qui accueille des personnes violentes atteintes de déficiences mentales.

Je montre le fonctionnement institutionnel, en tenant compte à la fois d'informations obtenues en entretien, soit avec un éducateur ou soit avec un membre de la direction. J'ai également obtenu des informations en analysant les dynamiques de groupe, et en analysant les différentes décisions prises par les éducateurs, et par la direction. Je montre ainsi que la violence institutionnelle provient de ce recentrage des intérêts autour des vecteurs qui pérennisent l'institution et son personnel.

1.1. La direction et sa volonté de pérennité de l'institution.

La direction d'une institution possède une influence importante sur la vie d'une institution. Ses intentions et prises de décisions donnent une forme particulière aux services mis en place. Elle représente l'instance supérieure, à partir de laquelle se distille le fonctionnement de l'institution.

Dans la logique du mandat qui lui est attribué, à savoir l'accompagnement et la prise en charge de personnes handicapées, la direction élabore un plan d'action visant à atteindre l'objectif de sa mission.

Le rôle de la direction, au sein d'une institution pour personnes handicapées, se décompose en de multiples fonctions. Elle a tout d'abord la responsabilité de veiller à répondre aux exigences en matière d'hébergement pour personnes vulnérables. Elle doit ainsi respecter la législation en vigueur pour son secteur d'activité. Ensuite, elle doit en gérer financièrement l'institution. Dans une certaine mesure, le travail du directeur consiste à s'occuper des aspects organisationnels relatifs à la légitimité juridique et morale de son institution.

La direction remplit toutes les fonctions déterminantes pour assurer la légitimité juridique et sociale de l'institution, et veille à conserver la légitimité morale de son institution. Sa mission concernant la légitimité juridique de son institution consiste à respecter la législation en vigueur pour son secteur d'activité. La légitimité morale, je la qualifie en tant que droit reconnu, une reconnaissance, donnant une plus value qualitative à l'institution. La direction prend alors la charge de permettre à son institution de garder cette reconnaissance.

Nous avons vu précédemment qu'une institution se voulait durable par essence. En plus de cette force vitale propre à l'institution, le directeur de l'institution s'évertue à tout mettre en œuvre pour que son lieu de travail continue d'exister. Œuvrer pour une mission sociale n'est possible qu'à la condition, que l'institution réalisant cet accomplissement possède des promesses de résistance au temps suffisamment rassurante. Pour plusieurs raisons donc, la pérennité d'une institution est un aspect privilégié du champ décisionnel du corps dirigeant. Dans les faits, les personnes représentatives du pouvoir au sein des institutions pour personnes handicapées axent leurs stratégies, pour durer, en privilégiant deux éléments de l'institution. Les décisions managériales sont génératrices de certaines formes de violence, même si elles sont, initialement, des décisions légalement acceptables. La part de violence des décisions prises par la direction peut provenir de stratégies mises en place pour optimiser la pérennité de l'institution.

1.2. Le souci économique au détriment de la qualité du service

Le premier élément privilégié est le maintien d'un certain capital financier. Le souhait d'adopter une attitude économe n'est pas une violence en soi. Il permet à l'institution de continuer à remplir son rôle. Elle permet aussi d'améliorer la qualité des services dispensés. Le souci économique peut avoir des répercussions négatives, notamment quand les décisions favorisent l'équilibre économique au détriment du résident.

Le consentement commun, autour du bien fondé de la prétention à réduire les dépenses inutiles, permet de justifier toute une série de sacrifices, dont les répercussions négatives sont généralement ressenties par les personnes accueillies.

La simple volonté de réaliser des économies financières, légitimée par le fait que ces économies contribueront à l'amélioration de la qualité du service, et par extension, au bien-être des personnes accueillies, peut générer de la violence. Ces économies peuvent tout aussi bien impacter la qualité de la nourriture servie que, la disponibilité des outils éducatifs.

En minimisant les pertes financières, le pouvoir en place se prémunit du risque de disparaître. Les problèmes financiers comportent le risque, en effet, de provoquer la fermeture de l'institution, soit parce qu'elle n'atteindrait pas les critères financiers lui permettant de poursuivre son entreprise en toute légalité, soit parce qu'elle ne pourrait plus assurer la rétribution financière de son personnel, ce qui conduirait automatiquement l'institution à arrêter son activité.

1.3. La qualité de sa réputation : cheval de Troie des institutions

Le second élément, sur lequel s'appuie le pouvoir organisationnel d'une institution pour assurer sa survie, est l'image qu'elle donne d'elle même. Pour une institution hébergeant des personnes déficientes mentales, maintenir une certaine réputation favorise la longévité de son existence.

L'ambition d'avoir une bonne réputation est parfois essentielle pour certaines institutions. C'est le cas des institutions pour lesquels le nombre de résidents est un objectif à atteindre. Quand une quantité de résident est déterminante pour qu'elles puissent continuer à produire leurs services, les institutions fonctionnent principalement dans le but d'obtenir le nombre suffisant de résidents, soignant leur image, dans le but de provoquer une attraction, par la séduction, sur les familles des personnes à accueillir.

Une bonne réputation permet à l'institution d'optimiser ses chances d'être choisie comme lieu de placement par les familles des personnes qui devront être placées. Pouvoir s'assurer d'un nombre assez conséquent de résidents à accueillir garantit une certaine capitalisation financière. On retrouve ici les deux critères qui axent la stratégie du pouvoir en place pour garantir la pérennité de l'institution, à savoir le critère financier, et le critère de l'image.

1.4. Les institutions accueillants des personnes violentes

Considérons le cas d'institutions au sein desquelles le public accueilli est caractérisé par ses comportements violents fréquents.

Une institution a pour vocation d'instituer les êtres humains à la société, c'est une nécessité pour qu'ils deviennent des êtres sociaux. Le rôle des institutions est d'inscrire les personnes au sein de la société. Elles le font notamment grâce à l'éducation, par le truchement des institutions scolaires. Elles ont parfois aussi le rôle d'insérer les personnes fragilisées, tel que les mineurs délinquants ou les personnes handicapées. La réinsertion sociale des personnes handicapées avec déficiences mentales représentent une tâche difficile. Les travailleurs sociaux de ces secteurs souffrent du manque de valorisation, de part le manque de concrétisation d'objectifs satisfaisants, rencontrés dans leurs interventions éducatives.

Ces institutions rencontrent les problèmes liés à la difficulté, ou parfois même l'impossibilité de permettre la transition du public accueilli vers le social. Les personnes violentes déficientes mentales profondes ne présentent pas, ou peu, d'espoir d'une possible réinsertion sociale.

La direction de ces institutions ne peut pas nourrir sa réputation par le témoignage de ces réussites sur le plan de la réinsertion sociale. Malgré tout, elle doit tout de même fonder sa réputation au regard de certaines qualités. C'est pourquoi elle mise une majeure partie de son énergie dans la mise en œuvre d'une politique de sauvegarde de ses attributs, permettant une conservation de sa réputation. Dans ce genre d'institution, les attributs seront réduits à deux aspects de l'accueil : le respect des personnes et la canalisation de la violence.

Les éducateurs ne s'inscrivent pas dans un projet gratifiant. Le manque d'action pouvant mener à des résultats visibles et satisfaisants, doublé d'une demande de la direction de pouvoir gérer respectueusement des personnes violentes, les plongent dans une organisation de travail centrée sur des attitudes auto-conservatrices.

Dans ce cas, la volonté de contenir la violence des résidents est une priorité. Elle comporte le risque de devoir intervenir pour canaliser cette violence. Ces interventions comportent le risque de commettre des actes brutaux, qui peuvent s'avérer dangereux, tant pour l'éducateur que pour le résident. Dans certaine institution, la violence des résidents est une réalité tellement fréquemment présente que, contenir cette violence devient un problème important. Ces institutions doivent donc se présenter comme capable de combiner une double exigence, à savoir le respect de la personne handicapée, mais aussi la capacité à contenir la violence des personnes hébergées. Elle doit intégrer cette double contrainte dans l'organisation de l'institution.

1.5. Le respect des personnes handicapées au sein des institutions

Cette volonté de parfaire son image est aussi déterminée par les attentes de la société, en ce qui concerne la qualité de l'hébergement, et plus particulièrement à l'aspiration d'un accompagnement respectueux de la personne handicapée. Les dérives institutionnelles relatives à la maltraitance font l'objet d'un intérêt élevé pour les familles qui recherchent un lieu de placement. Et cet intérêt s'explique par l'existence, à priori, d'institutions au sein desquelles les personnes accueillies sont traitées inadéquatement.

La qualité de l'accompagnement de la personne handicapée, au sein des institutions, suscite une attente de la société. Toute personne, généralement, considère comme inacceptable de proposer à une personne handicapée un service déficitaire sur le plan qualitatif. Les personnes handicapées, de part la vulnérabilité inhérente à leur pathologies, sont reconnues comme nécessitant une attention et un soin irréprochable.

Une institution qui s'occupe de personnes handicapées doit nécessairement se présenter comme un lieu où le respect de ces personnes est une garantie absolue. Dans les faits, les personnels du service d'accompagnement rencontrent des difficultés à remplir cette commande sociale.

1.6. L'interdit de la maltraitance et la capacité à contenir la violence

Soucieuse de ne pas entacher sa réputation d'institution de qualité sur le plan de l'accueil, l'institution met tout en œuvre pour montrer qu'elle n'accepte pas cette maltraitance. Si un éducateur commet un acte qualifié de maltraitant, elle peut décider de le renvoyer, pour exposer le sort qu'elle réserve à ceux qui produisent de la maltraitance, s'arrogeant ainsi le titre d'institution souhaitant et pouvant contenir la violence dans le respect de la personne handicapée. Il est ici très visible que la direction décide de privilégier la qualité de son image, en imposant un respect exacerbé pour la personne handicapée.

L'institution veille donc, minutieusement, à préserver l'image d'un lieu d'accueil dont l'accompagnement garantit un respect de la personne. Il est remarquable de constater le souci pour une institution de paraître irréprochable concernant le respect de son approche de la personne handicapée. Cela montre la volonté de l'institution de garder son statut d'hébergement fiable sur le plan de l'accueil. De plus, nous pouvons corréler cette préoccupation exacerbée pour leur réputation, avec l'influence de l'attente sociale concernant le respect des institutions pour les personnes dont elles ont la charge. La volonté de garder une réputation intacte oriente donc certaines décisions de la direction. En dissimulant une violence présente dans son service d'accueil, elle empêche une approche résolutive du problème. Du coup, aucun travail concernant cette violence n'est mis en place. La violence perdure ou du moins, n'est pas prise en compte.

Relever des actes maltraitants et vouloir traiter le problème comporteraient le risque de dévoiler cette réalité de l'institution. La réputation pourrait très rapidement en faire les frais.

Nous sommes ici face à une forme de violence par omission de la mise en œuvre d'interventions pour traiter le problème de la violence. Cette absence de réaction se traduit par une volonté de nier un problème qui, dévoilé, pourrait avoir des conséquences sur la bonne réputation de l'institution.

L'institution qui accueille des personnes violentes doit prétendre à pouvoir canaliser la violence, c'est-à-dire présenter un quotidien relativement exempt de situations violentes. La volonté de l'institution, d'intégrer cette double exigence, affecte la manière dont la direction tend à gérer les problèmes de violence. Elle occulte la violence pour garantir son statut d'institution adaptée à cette problématique. Cela se traduit par une absence d'approche résolutive du problème de la violence.

De plus, vouloir proposer un accompagnement susceptible de gérer la violence des personnes accueillies, affecte également les principes qu'érige la direction comme valeurs fondamentales que doivent intégrer et respecter les éducateurs.

2. Attitude des intervenants au sein de la violence institutionnelle

2.1. Mode de fonctionnement de la direction

La direction organise donc un fonctionnement institutionnel qui vise à montrer une absence de problème lié à la violence. Elle adopte une attitude qui permet d'éviter les soupçons relatifs à des dysfonctionnements de prise en charge des comportements. Cela se traduit par l'absence de prise en compte de la violence, qui serait révélatrice d'une défaillance de l'institution à gérer la violence. Le risque pour la direction de s'orienter vers une approche résolutive lui ferait admettre qu'elle peine à remplir sa mission d'institution efficace à la contenir.

Ainsi, quand les éducateurs rencontrent des difficultés dans l'exercice de leur fonction, la direction n'adopte pas une attitude résolutive de la situation, son approche se penche plutôt sur un versant punitif ou dis-qualificatif. Elle renvoie l'éducateur à sa maltraitance ou à son inefficacité à contenir la violence.

La direction montre ici le signe d'une volonté exacerbée pour sa réputation, elle ne souhaite pas entendre parler de problème de violence, et si tel était le cas, sa façon de résoudre le problème est de disqualifier l'éducateur.

En prenant l'habitude de ne pas adopter une attitude compréhensive, concernant la difficulté de l'intervention éducative envers des personnes violentes, mais à l'inverse, une attitude répressive, la direction favorise la discrétion de l'équipe éducative. Face à une direction persécutrice, les éducateurs ne sont pas en mesure de proposer une intervention éducative effectuée en toute confiance.

Quand ils ne se sentent pas soutenu dans la difficulté de la tâche qu'ils leur incombent, et que le poids de la menace d'éviction se ressent de façon intensive, les éducateurs adoptent des attitudes qui leur permettent de survivre au sein de l'institution. Ils sont alors dans une démarche qui vise à garantir leur reconnaissance envers la hiérarchie pour s'assurer d'éviter le licenciement.

Nous l'avons vu, la violence institutionnelle se déploie ainsi en partant de la volonté de l'institution de poursuivre son œuvre. Pour assurer une existence sur le long terme, la réputation tient une place importante. Afin d'avoir une bonne réputation, l'institution se montre capable de répondre aux attentes de la société et des familles des personnes accueillies. Ces attentes sont le respect de la personne et la capacité à canaliser la violence. Le directeur érige ces deux attentes en principes fondamentales dans la pratique éducative. La reconnaissance de la qualité de ses éducateurs passe donc par la souscription totale au respect de la personne et par une compétence élevée dans la gestion de la violence. Les attentes de la direction vont influencer la qualité de l'intervention éducative. L'interdit de la maltraitance et le devoir de canaliser la violence sont les deux éléments qui interviennent en premier lieu dans l'attitude des éducateurs. L'éducateur se voit contraint d'adopter une attitude qui l'éloigne de la violence, et donc des résidents.

2.2. Attitudes de l'éducateur face aux commandes de la hiérarchie

Afin d'être considéré comme un bon éducateur au sein de l'institution, celui-ci va tout mettre en œuvre pour conserver, aux yeux de la direction, l'apparence d'un éducateur qui remplit sa mission correctement. Ainsi, pour l'éducateur, pouvoir canaliser la violence permet d'être reconnu comme correspondant aux attentes de la direction. En plus de cela, la capacité à éviter la maltraitance dans son intervention, participe à être reconnu comme adapté aux attentes et besoins de l'institution.

Il leur est demandé de pouvoir jongler entre canalisation de la violence et respect absolu de la personne. Leur reconnaissance comme éducateur performant passe par la capacité à contrôler la violence des résidents dans un respect total. L'attitude de l'éducateur face à cette double demande affectera ses interventions éducatives. Dans le but de montrer sa capacité à canaliser la violence, l'éducateur va adopter une attitude particulière. Il va vouloir montrer que son intervention rencontre très peu de problème dans la tâche qui consiste à contenir la violence.

Pour cela, il va éviter autant qu'il le peut les interactions avec les résidents. Ainsi, il se protège de devoir s'expliquer, au sujet de situations durant lesquelles il n'a pas pu contrôler la violence.

Rapporter un cas de violence comporte le risque de devoir s'expliquer sur les circonstances qui ont amenés la situation, et l'éducateur entretient la crainte de voir son statut de bon éducateur pâtir de ces situations.

La direction pourrait penser qu'il ne convient pas, que son intervention, de façon volontaire ou non, conditionne la violence des résidents, ou qu'elle ne permet pas de la contenir.

De plus, La crainte d'être mal compris, ou jugé inefficace, est renforcée par l'intensité avec laquelle la direction érige la capacité à contenir la violence, comme valeur éducative que doit nécessairement acquérir l'éducateur pour être reconnu comme efficace.

Concernant l'interdit de la maltraitance, l'attitude de l'éducateur tend à l'éloigner des situations dans lesquelles la violence pourrait intervenir. Il est envahit par la crainte de commettre l'irréparable en intervenant de façon inadaptée. Concernant la contention de la violence, il fuit les interactions avec les résidents, autant que possible. L'éducateur témoigne d'un vécu du quotidien, en se gardant de communiquer au sujet des situations de violence, se prémunissant ainsi d'éveiller des soupçons liés à une quelconque difficulté à gérer ce genre de situation.

Le croisement entre la nécessité de contenir la violence, et la volonté de l'institution de paraître totalement irréprochable sur le plan de l'accueil, fait émerger cette attitude d'éloignement de la part des éducateurs envers les personnes accompagnées. Elle tend à maintenir l'éducateur à l'écart des problèmes liés à la violence des résidents. Ce désinvestissement éducatif se traduit par un engagement limité dans les interventions éducatives.

La difficulté rencontrée par les éducateurs à combiner les demandes de la direction les amènent à adopter une attitude qui les éloigne des résidents. Les éducateurs sont confrontés à une violence qu'ils sont obligés de nier. Déclarer cette violence risque de les disqualifier aux yeux de la direction. Autrement dit, les éducateurs limitent leurs interventions éducatives à celles strictement nécessaires. Dans l'ensemble, son comportement va tendre vers une mise à l'écart de toute forme de violence. Il va ainsi exclure de ses rapports écrits journaliers, les situations durant lesquelles de la violence à éclaté. Les éducateurs adoptent donc une attitude particulière. Elle est une forme de protection et cette attitude affecte la relation éducative.

2.3. Minimisation de la violence et de la responsabilité des éducateurs

Pris entre les demandes institutionnelles et la violence des résidents, les éducateurs resserrent les liens qui les unissent. Leur solidarité les uns envers les autres devient plus importante.

Que ça soit concernant des interventions inadéquates ou des situations de violence, les éducateurs tentent de réduire l'impact de leur responsabilité dans la difficulté à gérer les situations, prétextant un élément qui justifie d'avoir agi comme ils l'ont fait. Cette cohésion se traduit par un pacte de non dénonciation de la maltraitance, une loi du silence, qui vise à les protéger de toute disqualification. En minimisant le caractère violent d'une situation, ou les difficultés à gérer la violence, les éducateurs sont complices de l'absence de prise en compte de la violence par la direction.

La violence des résidents est ainsi réduite du champ de considération des éducateurs, et de la direction. Afin de diminuer l'occurrence des situations de violence des résidents, les éducateurs adoptent une attitude disciplinaire autoritaire. Les situations qui suscitent le besoin de renforcer le cadre disciplinaire se caractérisent par leur aspect préventif. Ce renforcement autoritaire a pour fonction d'étouffer une situation qui semble pouvoir déboucher sur de la violence. Les éducateurs anticipent sa survenue, et leurs interventions deviennent plus fermes. Elles se traduisent par de véhémentes remontrances verbales, et par des sanctions privatives.

2.4. Attitude défensive des éducateurs

La réaction de l'éducateur face à la difficulté de gérer la violence prend la forme d'une attitude auto-conservatrice. L'impact de cette attitude sur les usagers se caractérise par une autre forme de violence. En effet, Ce qui en découle est un rejet de la personne handicapée. Ce rejet peut provenir de plusieurs raisons. Les éducateurs sont enclins, comme nous l'avons vu, à rejeter les interactions avec les résidents, pour éviter la maltraitance et la contention de la violence. En évitant ces situations, ils se protègent du risque de compromettre leur statut d'éducateur efficace aux yeux de la direction.

Mais cet éloignement provient également de la nature même de la violence générée par les personnes institutionnalisées. Le rejet de l'éducateur peut aussi venir de la crainte suscitée par la violence des personnes accueillies ; s'en protéger est une attitude naturelle. Pour comprendre cette attitude, il convient de rendre compte du caractère particulier de la violence des personnes atteintes de déficience mentale profonde. Elle est imprévisible, et semble incompréhensible.

3. violence et déficience mentale

3.1. Les personnes atteintes de déficience mentale

Pour comprendre la violence des personnes ayant une déficience mentale, nous devons au préalable définir la déficience mentale. Pour saisir l'étendue du sens donné, la définition du terme « handicap », et celle du terme « déficience », s'impose.

La représentation sociale de la personne atteinte de déficience mentale est associée au terme de « handicap ». Elle suggère tout d'abord un déficit physique ou psychologique, rendant la vie de ces personnes particulièrement problématique. Elle suggère également que ces personnes ont besoin d'une assistance spécifique, relative à leurs déficiences. Enfin, on estime généralement, comme pour tout être humain, que ces personnes ont le droit d'être considérées dans un souci d'égalité de considération morale. Mais leurs vulnérabilités inhérentes à leurs handicaps incitent à intensifier le besoin de considération morale à leur égard.

Il est donc généralement reconnu qu'elles présentent de difficultés médicales ou sociales invalidantes, qu'elles sont porteuses d'un besoin accru d'assistance, et enfin qu'elles bénéficient d'un droit au respect et à la dignité au même titre que tout individu.

À cette représentation sociale, il convient d'ajouter la définition qu'en donne la Convention relatives aux droits des personnes handicapées.

La définition de l'handicap proposée par la Convention relative aux droits des personnes handicapées est celle-ci : *il s'agit notamment des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur participation pleine et effective à la société sur la base de l'égalité avec les autres*¹⁷. Il ne s'agit donc pas vraiment d'une définition fermée des personnes handicapées. Pour définir le terme « handicapé », la description inclut à la fois des éléments médicaux et sociaux. Tandis que le modèle médical est axé sur la limitation fonctionnelle individuelle de la personne handicapée, le modèle social insiste sur les échanges, l'interaction entre le handicap et les obstacles que la société pose pour les personnes handicapées. Le handicap est donc considéré comme ce qui est caractéristique d'un déficit sur le plan médical et social.

¹⁷ AVICQ – Agence pour une Vie de Qualité. [En ligne]. Disponible sur : < <http://www.ediv.be/site/fr/content/definition-de-l-handicap> > (consulté le 09.03.2017)

3.2. La violence de la personne déficiente mentale

La construction sociale et psychique d'un individu constitue la base de sa relation à la violence. Socialement, les individus peuvent exprimer une violence liée à des frustrations diverses, relatives à des manquements ou inaccomplissements sociaux. C'est notamment le cas d'individus qui rencontrent des difficultés économiques, professionnelles ou relationnelles. Leurs attentes peuvent être inassouvies, ce qui peut provoquer chez ces individus de la violence. Souffrances, frustrations, et désirs de vengeance sont le terreau de la violence sociale. Cette violence n'est pas toujours exprimée selon les mêmes modalités pour les personnes déficientes mentales. Leurs actes violents sont parfois imprévisibles et inexplicables. Nous verrons les particularités des violences de la personne atteinte de trouble autistique, ainsi que la violence fondamentale, provenant d'une particularité psychique.

3.3. Autisme et violence

Les personnes atteintes de troubles du spectre autistiques sont étudiées par plusieurs courants scientifiques différents. La recherche des causes de l'autisme n'a pas fini de faire rage au sein du débat scientifique et psychanalytique. Je ne m'engagerai pas dans une tentative d'explication de l'étiologie de l'autisme. Je vais néanmoins pointer les aspects renseignant sur la particularité de leurs comportements agressifs. Les troubles du spectre autistique sont des troubles du développement humain. Dès les années 1980, l'autisme figure parmi les troubles envahissants du développement, c'est-à-dire, l'ensemble des altérations du développement des grandes fonctions psychologiques, telles que l'utilisation du langage et la gestion des relations sociales.

Selon l'actuel Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-IV), l'autisme comprend trois grands critères diagnostiques : l'altération qualitative des interactions sociales, l'altération qualitative de la communication, le caractère restreint, répétitif et stéréotypé des comportements, des intérêts et des activités.¹⁸ Certaines personnes atteintes de troubles du spectre autistique présentent des troubles sensoriels qui peuvent être de l'ordre de l'hypo-sensibilité ou de l'hypersensibilité aux stimuli, ainsi que des troubles du comportement, tels que l'hétéro-agressivité et l'auto-agressivité. Les personnes atteintes de troubles autistiques ont donc des comportements violents. Leur prise en charge en est affectée. Toutefois, cette violence n'est pas là pour nuire, mais au contraire pour se défendre d'un monde extérieur qui est vécu chez eux comme intrusif, frustrant, inadapté ou étranger.

¹⁸ ASSOCIATION AMERICAINE DE PSYCHIATRIE. Manuel diagnostique et statistiques des troubles mentaux. 4ème édition. Paris, Masson, 1996, p. 84

Quelles sont ces violences autistiques ? Automutilations, hétéro-agressivité ou auto-agressivité, comportements violents au quotidien, sont le lot de la violence autistique. Qu'elle soit retournée sur soi ou exprimée vers l'autre, elle n'apparaît jamais, dans l'autisme typique, comme véritablement adressée.

Fabien Joly décrit les violences autistiques en insistant sur le caractère non adressé et impulsif de cette violence : *Les violences primaires et spécifiquement autistiques paraissent ainsi souvent sans objet(s), pas même adressées à l'autre, et plutôt comme la manifestation agie, presque impulsive, d'une crise du système autistique : un besoin impérieux d'explosion, d'expression, d'agir communicationnel ou plus justement anti-communicationnel.*¹⁹ Une agression adressée peut être supportée, voire transformée, par la personne visée, car pleine d'intentions, alors qu'une violence incompréhensible, non-adressée, devient rapidement insupportable. Cette violence archaïque, se rapproche ainsi de la violence « fondamentale », concept développé par Jean Bergeret.

3.4. La violence fondamentale et l'agressivité névrotique

La violence fondamentale est décrite comme une violence naturelle qui serait une sorte de nécessité absolue, vitale, dès les premiers moments de l'existence. Voilà pourquoi elle est « fondamentale ». Elle serait de l'ordre de l'instinct de survie, une réaction pour se protéger d'une menace. Elle n'aurait pas d'autre but que sa simple conservation. Son but n'est pas de nuire mais de se protéger. L'agressivité névrotique se distingue de la violence fondamentale du fait qu'elle tire une satisfaction de la nuisance qu'elle provoque chez l'autre. Le sort de l'Objet visé, possède de l'importance, ainsi que son statut, son identité. Au contraire, dans la violence fondamentale, le sort et le statut de l'objet ont une importance secondaire.

En effet, dans la violence fondamentale, ce qui importe, c'est le sujet, en tant qu'elle vise une autoconservation, alors que pour l'agressivité névrotique, ce qui est visé, c'est l'objet à nuire. Cette violence fondamentale reposerait sur un fantasme narcissique, dans lequel l'instinct de survie réagirait de façon binaire, entre sa propre conservation et la destruction de l'Objet menaçant²⁰.

En reprenant la distinction effectuée, entre violence fondamentale et agressivité névrotique, nous pouvons comprendre l'intérêt de discerner la cause de l'acte violent d'une personne mentalement déficiente. En effet, la violence d'une personne profondément déficiente peut être une violence fondamentale.

¹⁹ Joly, F., CAIRN.info [en ligne] *violences et autisme : le laboratoire autistique pour penser les racines de la violence* (1^{ère} partie), *Enfances et psy*, n°46, 2010 : disponible sur < <https://www.cairn.info/revue-enfances-et-psy-2010-1-page-94.htm> > (consulté le 05.04.2017)

²⁰ Bergeret, J., 1984, *La violence fondamentale*, Dunod, Paris, 2010, 2^{ème} édition.

Nous l'avons vu, la violence fondamentale est celle de la personne qui cherche juste à se défendre face à un danger, c'est une réaction de l'instinct de survie face à une menace qui met potentiellement en péril l'intégrité psychique. Ces personnes n'ont pas pu, ou pas su, développer une maturation psychique suffisante pour transférer leur violence fondamentale en agressivité névrotique. L'identification des Objets psychiques n'est pas précise.

Les éducateurs sont pris dans l'emballlement de leur propre violence, réactivée au contact de celle des résidents. Se retrouver face à une personne, agissant de façon tellement violente, peut engendrer le sentiment d'être face à un être qui aurait été dépouillé de son humanité. Cette situation, rencontrée par des éducateurs face à des personnes violentes, est décrite par Paul Fustier²¹. Ce psychologue décrit le fantasme, c'est-à-dire le scénario inconscient, qui habite l'imaginaire des éducateurs face à des personnes handicapées violentes : « *Il s'agirait d'êtres faits de violence et de dangerosité, prenant figure de monstres ou de fauves, et dont il faut avant tout se protéger.* »²²

Dans cette situation, les éducateurs minimisent les contacts, créant ainsi des relations très distantes, caractérisées par un délaissement d'intérêt pour les résidents. Ce repli de l'équipe éducative impact sur la qualité de leurs interventions.

La violence de la personne accompagnée est alors quelque chose que les éducateurs ont en eux, et cette violence est expulsée pour se défendre. Les éducateurs se retrouvent alors face à un être dont il faut se défendre. L'un comme l'autre est pris dans une relation binaire qu'évoque la violence fondamentale, à savoir deux êtres qui se protègent de l'autre sans le reconnaître. La personne déficiente mentale ne reconnaît pas l'éducateur, car sa violence n'est pas destinée à le nuire pour son statut, puisqu'il n'est pas identifié, et l'éducateur se défend sans reconnaître l'autre, puisque celui-ci semble inhumain. Dans cette relation non-intersubjective, c'est-à-dire entre deux sujets qui ne peuvent pas entrer en relation dans un mode de reconnaissance réciproque, les comportements sont des défenses d'autoconservations, et les actes violents résultent d'une réponse binaire. *La violence fondamentale parce qu'elle reposerait sur un fantasme fondamentalement narcissique primaire, pose simplement la question : l'autre ou moi ? Lui ou moi ? (...) il s'agirait d'un instinct de survie, peu différent de la pulsion d'autoconservation.*»²³ La répercussion violente des éducateurs est aussi une réponse défensive. Ces comportements défensifs se traduisent également par un éloignement des éducateurs, qui se protègent en évitant un maximum de s'approcher des résidents.

²¹ Paul Fustier est un professeur émérite de psychologie à l'Université Lumière Lyon 2. Il intervient dans les institutions psychiatriques, médico-légales et sociales, afin d'aider à l'analyse des dispositifs d'accueil ou pour favoriser l'apparition de nouvelles dynamiques institutionnelles.

²² Fustier, P., 1999, *Le travail d'équipe en institution. Clinique de l'institution médico-sociale et psychiatrique*, Dunod, Paris, 2015, 4^{ème} édition, p. 110-111.

²³ Bergeret J., 1981, *L'imaginaire originel ou les destins de la violence chez l'homme*, bulletin de psychologie, tome XXXIV, n°350, p.606.

Ces conduites d'autoconservation génèrent une violence diffuse, celle de l'exclusion et du déni. Elles appauvrissent l'investissement et l'engagement des éducateurs dans la mise en œuvre d'activités réparatrices et épanouissantes. Par contre, elles produisent la mise en place d'une discipline très autoritaire visant à contenir la violence. Malgré leur déni des résidents, des situations violentes existent. Les éducateurs ne peuvent pas toutes les nier, et leur attitude prend alors une forme particulière.

3.5. Les éducateurs face à la violence fondamentale

Je vais m'appuyer sur l'ouvrage de Paul Fustier²⁴ pour expliquer comment il peut être envisagé de traiter le problème de la violence fondamentale pour les éducateurs. Face à la violence fondamentale des résidents, les éducateurs ont l'impression de se retrouver face à des fauves.²⁵

Cette impression peut être réduite en stimulant des comportements reconnus comme « humains ». La joie et les manifestations de bien-être représentent des comportements qui rendent une figure humaine aux résidents. En effet, leurs comportements habituels montrent souvent des aspects de l'être humain que nous ne pouvons pas, à première vue, qualifier d'humains. La violence fondamentale, imprévisible, se démarque de l'agressivité humaine, dont les raisons sont plus identifiables.

Les comportements extrêmes, tel que la coprophagie²⁶, ou les crises de violence, comportent le risque de pervertir la représentation que nous pouvons avoir de la personne déficiente. Paul Fustier parle du *fantasme de l'inhumain*. Ce fantasme est un scénario inconscient qui modifie le rapport entretenu avec les résidents. Les résidents expriment une violence tellement incompréhensible qu'elle semble inhumaine. Ils se retrouvent dans une relation qui nie l'autre en tant qu'humain. Il est donc essentiel de retrouver des signes plus humains, afin que la représentation de ces personnes reprenne figure humaine.

Ceci est une première étape vers une relation intersubjective entre les éducateurs et les résidents, c'est-à-dire une relation dans laquelle chacun reconnaît l'autre comme possible semblable. Pour les éducateurs, cette relation nécessite qu'ils reconnaissent les résidents au travers de qualités humaines.

²⁴ Fustier, P., 1999, *Le travail d'équipe en institution. Clinique de l'institution médico-sociale et psychiatrique*, Dunod, Paris, 2015, 4^{ème} édition.

²⁵ Fustier, P., 1999, *Le travail d'équipe en institution. Clinique de l'institution médico-sociale et psychiatrique*, Dunod, Paris, 2015, 4^{ème} édition.

²⁶ La coprophagie consiste à consommer des matières fécales.

Durant une activité avec une personne violente atteinte de déficience mentale, j'ai subi de la violence fondamentale, une morsure, et j'ai tenté de permettre au résident de rentrer dans une relation intersubjective. Je l'ai fait, en continuant à m'occuper de lui, malgré le fait d'avoir été l'objet de sa violence. Je montre à la personne violente que je survis à son désir de destruction, que je ne disparaîs pas lorsqu'il produit une violence fondamentale. En continuant à m'occuper de lui, malgré le fait qu'il ait été violent avec moi, je me suis constitué en tant qu'objet qui ne disparaît pas sous l'effet de sa violence. Pour comprendre l'intérêt d'une telle démarche, il faut comprendre ce que signifie « survivre » à la violence. Paul Fustier²⁷ reprend le lien qu'établit René Roussillon, entre le modèle de l'Objet « détruit-trouvé » de Donald Winnicott, et le concept de violence fondamentale de Jean Bergeret. Il montre ainsi la nécessité de survivre à la destructivité des actes violents.

Pour les personnes qui produisent de la violence fondamentale, il y aurait un fantasme persistant de destructivité. Chaque fois qu'ils expulsent des tensions visant à la destruction, se répèterait la non-survivance de l'Objet. Bien que l'Objet puisse réellement survivre, il n'est pas identifié dans le cas de la violence fondamentale, étant donné qu'il possède un statut d'imprécision. L'impression que l'objet ne survit jamais est alors le fantasme de la non-survivance. Le statut de l'Objet est imprécis dans la violence fondamentale, il ne représente pas une entité clairement distincte, et il n'est pas identifié comme survivant à l'effet de la violence fondamentale.

Comme l'Objet de leur attaque est toujours, dans leur fantasme, détruit, se perpétue pour ces personnes, le fantasme de la destructivité. Pour enrayer ce fantasme, il est nécessaire que l'on survive à la violence fondamentale, que l'on puisse représenter, pour celui qui l'a produit, un Objet extérieur, qui n'est pas détruit par les attaques. Cet objet pourrait devenir une première médiation de la violence, qui pourrait se perpétuer selon un Objet précis, identifié. La violence fondamentale deviendrait donc une agressivité névrotique.

L'éducateur doit donc survivre, pour permettre aux personnes qui produisent la violence fondamentale, de prétendre à la conscience de soi. L'éducateur pourrait devenir l'Objet détruit-trouvé, « détruit » en acceptant la violence, en la reconnaissant, en montrant sa sensibilité, mais « trouvé », en résistant à la destructivité, en prenant le statut d'objet précisément identifié. L'éducateur se constitue comme Objet identifié. Ainsi, le transfert d'une violence fondamentale vers une agressivité névrotique est peut-être possible. Le risque pour l'éducateur, c'est de rendre la violence lorsqu'il est atteint par celle-ci. Il doit donc éviter de l'a renvoyé. En effet, si la violence fondamentale reçoit en retour une violence du même type, aucune différenciation n'est possible pour la personne qui l'a produit.

²⁷ Fustier, P., 1999, *Le travail d'équipe en institution. Clinique de l'institution médico-sociale et psychiatrique*, Dunod, Paris, 2015, 4^{ème} édition

L'éducateur doit rester non-violent, par principe, mais aussi pour éviter de renvoyer l'effet de l'attaque. Renvoyer la violence ne permet pas de se constituer en tant qu'Objet extérieur, existant indépendamment de la violence.

3.6. Désinvestissement des éducateurs pour les activités épanouissantes

Quand les résidents sont réputés violents, l'émancipation sociale, mais aussi l'épanouissement des personnes sont mis de côté. Ces institutions ne trouvent plus de sens dans ce qu'elles font. Elles fonctionnent selon des modalités particulières autour de la violence des résidents. Tous les niveaux hiérarchiques de l'institution fonctionnent de manière à traiter cette violence. Quand cette violence s'endigue, les activités épanouissantes retrouvent une place dans l'institution. Malheureusement, très rapidement, un évènement violent peut briser la dynamique positive des activités. Les évènements qui touchent à la responsabilité d'actes violents, ou qui pose la question de la capacité de l'éducateur à canaliser cette violence, engendrent l'affaiblissement de l'engagement dans des activités épanouissantes.

Le concept de violence fondamentale nous a permis de comprendre le comportement destructeur des personnes atteintes de déficiences mentales. Elles ne sont pas à proprement parler agressives, étant donné qu'elles ne visent pas à nuire à un objet, mais seulement à se préserver de l'autre, dans une démarche qui prend la forme d'un : « c'est lui ou c'est moi », qui mobilise l'instinct de survie.

C'est dans une situation psychique similaire que se retrouvent les éducateurs de l'institution. Ils sont pris dans la même problématique de survie, et n'ont pas la possibilité d'entreprendre des activités épanouissantes.

Les institutions oscillent entre la mise en place de deux types de réglementation. Quand la violence fondamentale n'est pas au centre de la vie institutionnelle, les règles de type 1 sont au premier plan. Il est alors possible d'envisager des activités épanouissantes. Quand la violence domine, les règles de type 2, misent en place pour l'a réfréner, s'imposent.

Pris dans cette dynamique, l'institution va alors adopter un mode de fonctionnement visant à se rendre « incassable ». Paul Fustier identifie deux types de règlements. Dans chaque institution, deux sortes de règles différentes existent. Les premières, les *règlementations de type 1*, sont l'ensemble des règles qui concourent à la réalisation de la mission de l'institution. Elles sont « *celles qui expriment, concrétisent et donnent figure à une règle fondatrice à partir de laquelle une institution s'est mise en place*²⁸. »

²⁸ Fustier, P., 1999, *Le travail d'équipe en institution. Clinique de l'institution médico-sociale et psychiatrique*, Dunod, Paris, 2015, 4^{ème} édition, p. 106

C'est ce type de règles qui permet d'envisager des activités épanouissantes, car elles visent à concrétiser la règle fondatrice de l'institution. Pour une institution accueillant des personnes handicapées, cela peut se traduire par la mise en place d'une organisation de travail centrée sur des projets, qui répondent à la fonction première de l'institution, à savoir l'accompagnement éducatif.

Les réglementations de type 2 sont toutes les dispositions prises pour endiguer la violence. Elles sont « *celles qui sont construites pour servir de défense contre l'expression de la violence(...) l'objectif est d'empêcher les manifestations violentes en diminuant les occasions qui en permettent l'expression au quotidien.* »²⁹ Elles sont alors des règles qui instaurent des mesures protectrices et préventives de la violence. Bien que nécessaire, dans une certaine mesure, l'intensité de leurs applications peut varier selon l'intensité de la violence. Plus la violence est présente, plus les règles de type 2 seront intenses. C'est ainsi que les éducateurs sont pris dans un fonctionnement auto-protecteur, qui mine les apports narcissiques nécessaires à leurs satisfactions. Leurs interventions souffrent d'un manque de gratification, de part la simple réalité qui consiste à survivre face à la violence des résidents.

4. Relations pathologiques au sein des institutions

La situation d'une institution qui présente de la violence se caractérise par des relations humaines particulières. Comme nous l'avons vu, les intervenants de ces institutions privilégient leur statut ou position dans l'institution, pour éviter les problèmes disqualifiant. Il se peut alors que des relations particulières s'installent, notamment entre la direction et les éducateurs. En effet, le désir de maintenir un avantage, ou un mode de fonctionnement particulier, peut engendrer des relations pathologiques.

L'éducateur spécialisé risque une forme de repli sur lui-même, dès lors que le groupe, dans lequel il évolue, présente une homéostasie pathologique. L'homéostasie pathologique désigne l'état d'un système qui tient en équilibre grâce à des relations néfastes entre ces membres. Ces relations néfastes sont de deux types. Elles peuvent être des relations symétriques ou complémentaires.

Les relations complémentaires désignent celles dans lesquelles les individus occupent une position asymétrique, l'un une position « haute » et l'autre une position « basse ».

Quand cette relation est saine, elle permet un travail collaboratif constructif, entre un supérieur hiérarchique qui assigne des directives respectées et suivies, par une personne occupant une position hiérarchique inférieure. Par contre, quand elles deviennent pathologiques, on remarque une crispation des positions.

²⁹ Fustier, P., 1999, *Le travail d'équipe en institution. Clinique de l'institution médico-sociale et psychiatrique*, Dunod, Paris, 2015, 4^{ème} édition, p. 106-107

Cela se traduit par un renforcement des comportements de chacun. Un supérieur hiérarchique aura tendance à se positionner de façon autoritariste envers quelqu'un qui occupe une place hiérarchique inférieure. Celui-ci aura tendance à se braquer ou se soumettre à l'autorité.

Les relations symétriques, d'égalités, sont généralement des relations qui permettent la collaboration et la négociation. Sur un même pied d'égalité, la relation entre les deux individus est saine et constructive. L'aspect pathologique de ce genre de relation, provient du fait qu'elle contient le risque d'une escalade. Cela se traduit par la volonté de l'un, de l'autre, ou des deux acteurs de la relation, de passer d'une relation symétrique à une relation complémentaire.

L'homéostasie pathologique d'un système, c'est aussi l'ensemble des procédures et dispositifs mis en place, par l'institution, pour maintenir cet équilibre. Dans ce genre de système, des forces internes tendent vers sa stabilisation. L'approche systémique distingue deux types de mécanismes au sein des systèmes. L'un tend vers le maintien, et l'autre vers le changement du système.

Le premier ensemble des mécanismes forme le groupe des *boucles de rétroaction négative*. Elles amortissent les phénomènes, favorisent les habitudes, l'autoprotection et la stabilité du système. Elles ont l'inconvénient d'engendrer des tendances conservatrices, de la rigidité et du dogmatisme, qui enferme le système dans un fonctionnement circulaire sans but.

L'autre ensemble de mécanismes forme le groupe des *boucles de rétroaction positive*. Ces mécanismes accentuent les phénomènes, favorisent l'évolution et le changement. Les rétroactions positives peuvent entraîner le dérèglement du système et mener à sa perte.

Nous clôturons cette première partie. Je viens de montrer une explication de la problématique de la violence institutionnelle. L'hypothèse de ma recherche est d'avancer que la violence institutionnelle est le fruit d'un renversement des priorités des personnes au sein de l'institution. Ce renversement s'opère selon une logique de conservation, inhérente aux institutions. Je montre que l'accueil de personnes violentes, avec déficiences mentales, créent un mode de fonctionnement dans lequel les éducateurs et la direction entretiennent, chacun, la mise en œuvre de la conservation de leur intérêts, à des fins personnels.

Je montre que la direction tient à sa réputation. Sa réputation tient à sa qualité d'institution qui respecte et canalise la violence. Pour garder cette réputation, les éducateurs sont soumis à l'obligation de pouvoir canaliser les actes violents, tout en respectant les résidents.

Cela va les conduire à adopter des attitudes pour occulter les problèmes de violence, ce qui garantit leur survie en tant qu'éducateur compétent. La direction occulte la violence pour minimiser le risque que sa réputation soit égratignée. Les éducateurs vont adopter des attitudes auto-conservatrices. Ces attitudes ont un impact sur la qualité de vie des résidents, les interventions ne sont plus axées vers les activités épanouissantes, mais servent plutôt à se prémunir de la violence. Enfin, nous avons vu qu'un dysfonctionnement institutionnel produisait des relations pathologiques entre les différents intervenants de l'institution.

Nous allons à présent nous attarder sur l'outil utilisé dans cette recherche pour réduire la violence institutionnelle. Je vais d'abord brosser un portrait personnel de l'éducateur spécialisé. Ensuite, je décrirai la force de l'instituant, considérée comme l'outil avec lequel j'ai l'intention de réduire la violence institutionnelle. Nous verrons ensuite des applications pratiques de la force de l'instituant au sein d'une problématique institutionnelle.

Deuxième partie : L'éducateur et sa force d'instituant

Chapitre I : L'éducateur spécialisé

1. Considération autour du métier d'éducateur spécialisé

Afin de comprendre ce que je qualifie de force de l'instituant, et de démontrer que c'est un outil essentiel pour l'éducateur, il faut d'abord saisir la nature particulière du métier d'éducateur spécialisé. Pris dans la complexité des rapports humains, il est aussi astreint à répondre à la mission de son mandat. Les missions de l'éducateur engagent des limites humaines, législatives, sociales, et institutionnelles.

Les limites humaines concernent nos facultés propres, forcément limitées, ainsi que celles des personnes accompagnées. Elles sont aussi liées aux problématiques liées à l'harmonisation du travail coopératif, et à la conflictualité inhérente aux rapports humains. Les limites législatives comprennent l'ensemble des obligations liées à son secteur d'activité, le secteur non-marchand. Elle instaure le cadre légal dans lequel doit s'inscrire son intervention.

Au niveau social, l'éducateur est limité par des aspects économiques, qui l'obligent à tenir compte des possibilités financières du service qui l'emploi. Les limites sociales recouvrent aussi le contexte géographique et politique dans lequel se trouve l'institution, dans lequel il se travail.

Les limites institutionnelles sont de diverses natures. L'éducateur doit aligner sa pratique à la philosophie de l'institution, à ces modes de fonctionnements, et à son inscription spécifique dans un contexte social. C'est après avoir saisi le caractère particulier dans lequel son action va prendre forme, que l'éducateur spécialisé peut l'envisager. Il doit ainsi entamer un travail d'analyse relativement conséquent. Bien que cette analyse puisse se faire « tout en allant », l'éducateur spécialisé, qui aura pris le temps de l'analyse, partira avec une qualité d'intervention supérieure.

Ce travail d'analyse rencontre plusieurs freins. Tout d'abord, la complexité des rapports humains et le temps nécessaire pour les comprendre amplifient le degré de difficulté de l'analyse des situations problématiques. Elles sont minées d'informations manquantes, contradictoires, voire fausses. De plus, aucune méthode d'analyse ne permet de suivre une procédure universellement adaptée à l'étendue des cas particuliers. L'éducation spécialisée est un métier de cas particuliers.

En effet, son métier se caractérise par sa dimension humaine, notamment par la proximité entretenue avec les personnes qu'il accompagne, mais également de part l'importance de la fréquence de ces rapports humains rapprochés.

L'éducateur spécialisé se retrouve au plus près des personnes fragilisées, et ces relations humaines sont pour lui une réalité qui frôle la permanence. Il ressort alors que, dans cette position, l'éducateur est exposé. En effet, le contact fréquent de rapports humains avec des personnes vulnérables psychologiquement, physiquement, ou socialement, comporte potentiellement le risque que l'éducateur souffre de ces situations.

Son engagement moral et émotionnel peut rencontrer des échecs. Il peut avoir l'impression de ne pas aider les personnes accompagnées. Il peut aussi avoir le sentiment de n'atteindre que rarement des objectifs satisfaisants. Sur ce point, il est compréhensible que les gratifications pour l'éducateur spécialisé, accompagnant des personnes atteintes de déficiences mentales profondes, ne soient pas évidentes à trouver.

2. L'humain et l'éducateur

L'humain est une notion essentielle pour l'éducateur spécialisé. Son rôle est celui d'un accompagnant d'êtres humains fragilisés, ce qui fait de lui un symbole d'humanité. Plus encore, l'éducateur participe à la réalisation d'une découverte ou d'une redécouverte de la dignité humaine. Cette résonance d'humanité fait écho au métier d'éducateur. Dans l'exercice de ses fonctions, il s'applique à aider les êtres humains à recomposer leur amour-propre, première étape nécessaire pour une évolution vers une meilleure qualité de vie.

Souvent, les êtres fragilisés placés en institutions sont porteurs d'une blessure affective. Ils vivent une existence qui manque parfois de sens, et l'un des objectifs de l'éducateur est de les aider et de les accompagner dans cette quête de sens perdu. La dignité se retrouve à travers le cheminement qui conduit à une réinsertion sociale, par le truchement de revalorisations et d'actions utiles. L'éducateur est la personne qui organise avec le pensionnaire un projet dans ce sens.

Dans sa prise en charge des bénéficiaires, il s'emploie avant tout à les comprendre, sans quoi il lui est impossible de les aider. Au-delà de sa capacité à reconnaître un trouble mental, et à agir en conséquence, il se doit de savoir quelle attitude adopter dans un contexte humain, quand le cadre qui régit la vie d'une institution atteint ses limites.

La notion d'humain surgit pour l'éducateur dans le rapport intime qu'il entretient avec autrui. La proximité physique et psychologique au sein de la relation éducateur/bénéficiaire apporte une dimension humaine au métier d'éducateur.

Un autre aspect typiquement humain dans le métier d'éducateur est la rencontre quotidienne de la souffrance des personnes.

La souffrance est une composante importante de notre condition d'humain, et l'éducateur s'en trouve confronté de manière directe et concrète. Cette proximité humaine pose des questions fondamentales pour l'éducateur. Tout d'abord, elle interroge les limites inhérentes à la profession d'éducateur. Même si l'éducateur possède une certaine liberté d'action, celle-ci est ponctuée et cadrée. Jusqu'où, humainement, un éducateur peut-il aller pour répondre à une attente ? Quelles sont les limites qu'il se doit de ne pas franchir tout en tenant compte du caractère infini de l'être humain ? Une réflexion autour des situations extrêmes et insolites doit être menée afin de permettre à l'éducateur de jouer le plus adéquatement possible son rôle. Je pense que les limites de l'éducateur doivent faire appel au bon sens commun. Quand l'éducateur se retrouve dans sa zone de liberté d'action, quand il est dans une dynamique de choix qui n'entre pas en opposition avec le cadre auquel il est astreint, il doit peser le pour et le contre des valeurs qui interviennent dans ses prises de décisions et d'actions. Les valeurs propres à l'humanisme tel que la tolérance, la solidarité, la non-discrimination, la non-violence et l'égalité doivent régir les décisions personnelles de l'éducateur.

Une autre difficulté liée au caractère très humain de la profession est la nécessité pour l'éducateur d'être capable de prendre du recul par rapport à sa vie dans l'institution. Sans quoi, la qualité de sa prestation peut en être affectée. Le risque est de ramener sur soi les problèmes existentiels liés à la profession. L'éducateur est confronté à des situations humaines parfois graves.

Dans la vie en institution spécialisée, la frustration liée à une réalité problématique qui naît chez les pensionnaires est vécue de façon directe par l'éducateur. Il est plongé corps et âme au cœur des préoccupations humaines les plus diverses. Il doit être capable de beaucoup d'empathie pour comprendre et ressentir l'autre, mais il doit aussi veiller à conserver son intégrité psychologique et sa stabilité émotionnelle. Il est nécessaire pour lui de faire la part des choses, de comprendre que sa fonction demande une implication dans la vie d'autres personnes et d'en mesurer l'impact sur sa propre vie.

La démarche la plus positive pour l'éducateur est de prendre conscience de l'énorme enrichissement humain que peut représenter sa profession, et de vivre son expérience professionnelle comme une satisfaction personnelle.

Les défis que rencontre l'éducateur sur le plan humain sont importants. Il doit composer avec les différences et particularités des uns et des autres. Il doit être à même d'instaurer des relations harmonieuses entre les bénéficiaires, ce qui requiert des qualités humaines. La compréhension des pensionnaires et la coopération avec ses collègues sont des atouts humains qui lui permettront de mettre en place des interactions positives entre les bénéficiaires. L'assertivité, faculté d'affirmer ses idées en évitant l'agressivité, la soumission ou la manipulation, par l'intermédiaire de la concession et du compromis, est une qualité essentielle de l'éducateur.

L'humain est au centre des préoccupations de l'éducateur. Il s'intéresse aux nécessités immédiates et aux besoins structurels de ses pensionnaires. Il agit pour revaloriser la vie d'une personne, en l'aidant dans son parcours à vivre une existence plus digne, plus sensée et plus heureuse.

L'éducateur est donc au centre d'une mission importante, dans laquelle l'aspect humain et relationnel a une importance déterminante. Après avoir dépeint ma propre conception de l'éducateur spécialisé, je vais décrire l'outil méthodologique mis en avant dans ce travail, que j'appelle la force de l'instituant. Je montre ce qu'est cette force, sur quoi elle agit, et comment elle s'utilise par l'éducateur.

Chapitre II : La force de l'instituant

1. Les composants de la force de l'instituant

La force de l'instituant est un élément qui peut modifier le fonctionnement d'une institution. Elle peut venir d'un nouvel éducateur au sein de l'institution. Elle peut également provenir de toute nouvelle personne intégrant l'institution, quelque soit sa place dans l'institution.

La force de l'instituant est l'action que peut exercer une personne sur la dynamique d'une institution. L'effet de cette force joue le rôle d'un élément perturbateur, qui brise la dynamique du fonctionnement institutionnel. Son objectif est de permettre à un système, en l'occurrence une institution, de s'arrêter, en provoquant une crise, afin de lui permettre de prendre le temps de reconfigurer ses modes de fonctionnement.

Elle se caractérise par la contestation, la capacité d'innovation, et la pratique politique. Elle peut contester l'ordre établi par la hiérarchie, innover les pratiques et méthodes de fonctionnement, ou amener des idées nouvelles. De plus, selon le principe de vérité de l'instituant, sa force va tendre vers la volonté de faire apparaître les réelles intentions de chacun. Elle questionne donc l'autorité qui préside au fonctionnement d'une institution.

Pour un éducateur, cela va se traduire par la remise en cause des pratiques habituelles. Il peut s'agir de remises en question de la façon d'agir, d'un positionnement nouveau face à un problème, mais une façon différente de réagir face à un événement. Elles peuvent concerner des pratiques institutionnelles qui dépassent la sphère de l'équipe éducative.

Cette force de l'instituant est donc un outil pour contrer les violences qui peuvent émerger d'un système, qui opère inlassablement dans une dynamique négative.

L'éducateur spécialisé peut incarner l'instituant. Il peut se positionner en remettant en question l'ordre des choses établies, et proposer de nouvelles pratiques.

Il peut proposer des méthodes et des approches nouvelles, ce qui peut modifier celles en place. Il peut faire évoluer les habitudes et attitudes en montrant des savoirs-être différents.

Les atouts humains nécessaires de l'instituant sont l'assertivité, la politesse, une aisance relationnelle et un esprit critique constructif. L'assertivité, comportement refusant la soumission, l'agression et la manipulation, est indispensable pour s'affirmer dans une relation avec un supérieur hiérarchique. Ce comportement permet d'exprimer une force instituante, qui produit un effet suffisamment important pour contrer les résistances au changement.

2. Modalités d'action de la force de l'instituant

A quel moment l'instituant doit-il amorcer une crise au sein d'une institution ? Le besoin pour une institution de passer par la crise est une nécessité évolutive inhérente à tout système, ce qui est le cas des institutions.

Le besoin pour une institution d'évoluer doit parfois nécessiter un événement qui permet l'analyse, puis le changement.

L'analyse institutionnelle montre que ce besoin peut être amorcé de deux manières différentes. Pour que la crise survienne, un événement appelé *analyseur* doit obliger les forces et les intérêts en concurrence au sein d'une institution. Elle enlève le voile qui occulte les véritables intentions des membres.

Quand une institution ressent le besoin de changer, elle peut introduire un élément dans son système, afin que celui-ci provoque une crise, et par extension un changement. *L'analyseur construit* est celui qui est mis en place volontairement, afin que cet événement provoque un incident dont la tension forcera chacun à se montrer sous son vrai visage. Cela peut provenir d'un nouvel arrivant dans l'institution, choisi par la hiérarchie, car il est reconnu comme pouvant créer un événement, susceptible de révéler les rapports de pouvoir qui sous-tendent l'ordre des choses. L'événement peut être appelé *analyseur naturel*, quand cet événement survient dans la vie d'une organisation sans qu'il ait été provoqué à des fins d'analyse.³⁰

La force de l'instituant va donc intervenir, soit en tant qu'analyseur construit, ou naturel. Il va créer l'événement qui permet l'analyse de la situation. La force de l'instituant peut provoquer l'analyse de plusieurs façons.

³⁰ Cours de méthodologie de l'analyse organisationnelle, UF12.3, 2016 / 2017

D'abord, elle peut provoquer cet évènement involontairement. Elle peut aussi devenir analyseur à son insu, lorsqu'elle est introduite volontairement dans l'institution, pour provoquer un changement, sans que cette volonté de l'institution ne lui soit transmise. Elle peut devenir analyseur en connaissance de cause, lorsqu'elle est introduite dans une institution qui l'informe de son intention de changement. Enfin, la force instituant peut choisir volontairement de provoquer l'évènement qui initie la crise.

Chapitre III : L'utilisation de la force de l'instituant

Dans ce chapitre, nous allons montrer l'impact de la force de l'instituant face à la violence institutionnelle. Je vais montrer, au travers de deux situations vécues, que la force de l'instituant peut avoir un effet sur la violence institutionnelle. Nous nuancerons son impact lors de l'évaluation des interventions entreprises. En premier lieu, nous analyserons l'effet de la force de l'instituant sur les modes de fonctionnement hiérarchique. En second lieu, nous analyserons l'effet de la force de l'instituant sur les attitudes auto-conservatrices des éducateurs.

1. Tentative de résolution de la violence institutionnelle : 1^{er} cas

1.1 Présentation de la problématique

Cette institution est un foyer d'hébergement pour personnes atteintes de déficiences mentales profondes. Elle est divisée en trois secteurs. Le premier est composé de quatre résidents masculin d'une quarantaine d'années. Le second est composé de dix résidents dont l'autonomie fonctionnelle est très réduite. Enfin dans le troisième secteur du foyer, se trouve neuf résidents réputés violents, présentant une bonne autonomie fonctionnelle.

Durant un premier entretien avec le chef-éducateur du groupe de résidents violents, il m'explique l'histoire de l'institution. Elle aurait été soumise à de la violence brutale, comme celle décrite par Jean Bergeret. Au fil du temps, la violence s'est calmée, mais des évènements violents arrivent encore de temps en temps. Il me montre les résidents sur son ordinateur, et les désigne presque tous comme étant violents.

J'ai voulu comprendre pourquoi l'institution a décidé de concentrer autant de personnes avec une problématique violente. Le foyer étant divisé en trois, il semble à première vue que la violence a été confinée dans un secteur. Il m'est venu également une autre interrogation. Pourquoi l'institution a-t-elle décidé d'accueillir autant de personnes violentes ? Le confinement des personnes violentes dans un secteur du foyer, rappelle l'allégorie de la lèpre³¹.

³¹ Cours de psychopathologie, UF8.7, 2015 / 2016

Cette allégorie reprend le sort réservé autrefois aux lépreux, confiné selon un principe d'éloignement. Cet éloignement est une forme de rejet, afin d'éviter la contamination de leur violence. Elle est donc confinée dans un secteur.

La raison d'un accueil massif de résidents violents a trouvé une réponse lors d'un entretien avec une éducatrice. Bien que ses propos puissent être le fruit d'une interprétation erronée, son explication met en lumière le fait que l'institution a accueilli des résidents, que d'autres institutions n'arrivaient pas à gérer. Ces résidents sont donc la plupart du temps des résidents violents, difficilement gérables, qui se sont retrouvés dans cette institution. De plus, l'institution en était à ses débuts, elle recherchait des garanties financières pour son avenir. Elle aurait donc cherché à évoluer économiquement, par le biais de cet arrivage massif.

Je ressens une ambiance de travail assez pesante dans le secteur des personnes violentes. Plusieurs éléments sont à noter. La solidarité de l'équipe éducative est très marquée. Par contre je remarque une scission entre les éducateurs et la hiérarchie. Elle est présente sous la forme d'une méfiance des éducateurs. Je comprends rapidement que cette méfiance provient de la crainte d'être jugé négativement sur le travail accompli.

Cette crainte est provoquée par le directeur pédagogique, qui sanctionne toute forme de maltraitance à l'égard des résidents. Il me le confie lors de notre premier entretien. Le respect de la personne handicapée est un principe d'une importance capitale pour lui, et il n'acceptera aucune forme de maltraitance. Je me rendrai compte, ultérieurement, que je venais d'être choisi comme *analyste construit*. Le directeur pédagogique a profité de l'opportunité de ma présence pour provoquer un événement. Il voulait faire bouger les choses, mais à ce moment, je ne pouvais pas encore savoir de quoi il s'agissait. Je remarquerai par la suite, qu'à côté de ce principe auquel il tient tant, aucune disposition, sauf la demande d'éducateurs ultra performant, n'était mise en place. Aucun entretien ni aucune réunion ne parle de violence.

D'après mes observations, il ne semble pas fréquent qu'un éducateur aille exprimer ses difficultés à gérer la violence. La crainte provient également de la disqualification possible de l'ensemble de la hiérarchie, à partir du moment où un éducateur semble rencontrer de trop nombreuses situations durant lesquelles il n'a pas pu contenir la violence.

Au sein de ce secteur, les résidents ne semblent pas particulièrement violents. Je ne ressens aucune crainte particulière. Pour les éducateurs, les choses sont différentes. Ils ont connus un passé de l'institution durant lequel la violence était présente. Ils sont donc très méfiants, et leur manque d'engagement sur le plan relationnel et éducatif est bien visible.

En ce qui concerne la violence des résidents, elle est principalement gérée par un éducateur en particulier. Il est celui qui prend en charge cette violence.

D'une carrure imposante, costaud, il contient facilement la violence des résidents. Dans l'ensemble donc, les éducateurs se contentent de cris ou de gestes pour endiguer les comportements annonciateurs de la violence. Pour l'éducateur désigné, les actes pour endiguer la violence seront plus souvent axés sur la contention physique.

La violence est gérée par cet éducateur, et les problèmes liés à la violence s'estompent légèrement pour le reste de l'équipe. En m'entretenant avec eux, j'apprends que d'anciens éducateurs avaient déjà été renvoyés pour comportements inadaptés. Le souvenir d'un éducateur renvoyé reste dans l'esprit de l'équipe. Cet épisode, et l'attitude du directeur pédagogique, pèsent sur l'équipe éducative. Elle est dans la crainte du faux pas.

Ce faux pas, cet écart, j'en serai témoin. Il n'aura pas fallu longtemps après mon arrivée pour que cela se produise. Cela faisait seulement six jours que je venais, en tant que stagiaire, dans l'institution.

Après une activité, l'euphorie gagne le groupe. De retour dans le vestiaire, un résident montre des signes annonciateurs d'auto-agressivité. Il commence à se cogner la tête contre le "mur" du vestiaire. Heureusement, ces séparations en bois ne sont pas trop dures. Cela dit, il donne des coups latéraux avec sa tête. L'acte est agressif, mais je mesure la différence entre ce mur et le mur de la douche ou des toilettes, bien plus dangereux. Dans ce genre de cas, et ça m'est déjà arrivé avec ce résident, je lui détourne l'attention, ou je le l'éloigne du mur. Cette fois, c'est un éducateur qui se charge du résident.

Malheureusement, l'éducateur va pousser le résident, en lui criant dessus. Le sol est glissant, ce qui facilite la chute du résident. Une fois au sol, l'éducateur continue à lui crier dessus et lui cogne la tête contre le sol. Cet événement traduit la frustration de l'éducateur et la difficulté de se retrouver avec des résidents violents. J'avais déjà remarqué que cet éducateur avait une façon assez rude de repousser les résidents. Cette fois, l'intervention a viré à de la maltraitance physique.

Dans le bus du retour, il me demande si je vais bien, sentant que je suis différent. Je suis touché par ce que j'ai vu. Je décide d'entamer un travail relationnel avec cet éducateur. Je me dis que j'ai envie de lui montrer, sans juger, que sa pratique est inadaptée. Je pense traiter le problème sous l'angle communicatif.

1.2. Tentative de résolution par la force de l'instituant

Je vais ici montrer mes interventions en utilisant la force de l'instituant. Chaque séquences reprend les situations, durant lesquelles j'ai adopté une attitude qui permet de mettre en œuvre les principes de la force de l'instituant.

1.2.1. Première séquence

1.2.1.1. Détails de la séquence

Deux jours après cet évènement, je pars en promenade avec l'éducateur. Nous allons aborder le sujet. Je vais lui expliquer qu'un regard extérieur peut être choqué par son attitude. Il m'explique que ça n'est pas de la méchanceté, mais que c'est pour contenir le résident. Je tente de lui montrer que les raisons de son acte ne viennent pas de sa personnalité, uniquement, mais sont multiples. J'évoque les parts de responsabilité de chaque intervenant de l'institution, et des difficultés qu'entraînent pour chacun la dynamique générale. Il me dit qu'il est conscient que ça n'est pas la solution idéale, que ça peut être dangereux, mais ne sait pas comment faire autrement. Il évoque ainsi le fait qu'il se sent comme le seul éducateur à contenir la violence, qu'il a été en quelque sorte élu comme garant de l'ordre. Il m'avoue que personne ne lui avait jamais parlé de ses pratiques avec autant de sincérité.

1.2.1.2. La force de l'instituant dans la séquence

La force de l'instituant est ici utilisée. J'ai amené un regard nouveau sur sa pratique. En provoquant la conversation, j'ai donné mon avis sur sa pratique, sans jugement. C'était la première fois, selon lui, qu'on lui faisait remarquer avec autant de compréhension. Cette intervention a permis le déclenchement d'une réflexion critique de l'éducateur concernant ses méthodes. J'ai provoqué un changement, en montrant une autre façon de reconnaître ses actes. D'habitude ignoré, j'ai donné un avis franc sur ses actions. Ainsi, j'ai pu contester ses actes sans dire en même temps qu'il serait quelqu'un d'inhumain pour son geste. La contestation de la force de l'instituant doit être mesurée afin qu'elle puisse éviter des mécanismes de défense qui risqueraient de renforcer le comportement contesté. J'ai, en même temps, fait prévaloir l'un des principes de l'approche systémique, qui est de considérer les évènements particuliers au sein d'un système, comme étant la résultante d'une coresponsabilité des éléments de ce système. J'ai effectivement souligné l'aspect multiple des raisons qui engendre la violence. Je lui ai exposé mon analyse du fonctionnement. Il est le patient désigné du système défaillant. Il est celui qui prend toute la responsabilité de la violence

1.2.1.3 Résultat de l'effet de la force de l'instituant

Le reste de la journée, je sens déjà que le ton de sa voix envers les résidents est différent. Je ressens chez lui un trouble, un début de remise en question. Mon intervention aura permis d'enclencher la réflexion de l'éducateur concernant sa pratique.

Depuis cette discussion, l'éducateur a modifié son comportement envers les résidents. Il crie moins, et ses brusqueries ont disparu. Il faut évidemment nuancer ces résultats. Il se peut qu'il ait volontairement réduit l'aspect négatif de ses interventions, pour éviter la sanction. Néanmoins, je reste convaincu que mes prises de positions ont suscité chez lui des signes de changement de comportements. La violence produite par cet éducateur s'est estompée. La maltraitance étant une des formes que peut prendre la violence institutionnelle, mon intervention aura permis de la diminuer.

1.2.2. Deuxième séquence

1.2.2.1 Détails de la séquence

Le lendemain, je suis appelé par le chef-éducateur. Après quelques questions générales sur mon stage, il me pose une question bien particulière. La façon dont il me l'a posée était spéciale. Il m'a paru qu'il attendait une réponse précise. Il me demande si j'ai été témoin d'acte de maltraitance. Je lui explique qu'effectivement, je trouve que les actes des éducateurs sont parfois inadaptés. Il me demande d'être plus précis. J'explique alors la scène qui s'est déroulée dans le vestiaire de la piscine. Il semble consterné. Il fait venir le directeur pédagogique. J'apprends que, ça ne serait pas le premier acte maltraitant, mais que personne n'avait vraiment témoigné contre lui. Ils me parlent de bruit de couloir, des sous-entendus émis par d'autres éducateurs, mais aucune dénonciation formelle.

D'emblée, j'insiste sur mon intention de communiquer un maximum avec cet éducateur. Je propose d'entamer des entretiens avec lui, afin de résoudre le problème. J'évoque l'idée d'organiser des réunions pour discuter des moyens à mettre en place pour traiter la violence.

J'expose aussi le fait que les éducateurs ont besoin de pouvoir parler de ce qu'ils vivent. Les situations sont parfois vécues comme des traumatismes, à des degrés divers, qui nécessitent un étayage par la parole. Pour cela, il est utile de pouvoir exprimer son vécu, en étant assuré que celui-ci soit entendu. Pour pouvoir évacuer l'effet traumatique d'une situation, il faut trouver un appareil psychique capable de le recevoir afin que ce dernier renvoie une image rassurante de la situation.

Sans un travail de communication, les éducateurs ne bénéficient pas de la possibilité de diminuer les effets post-traumatiques causés par la violence. J'explique également que chacun a sa part de responsabilité, à tous les niveaux hiérarchiques de l'institution.

Je pose des questions pour tenter de comprendre comment cet éducateur en est arrivé à commettre ce genre de gestes. Je tente aussi de comprendre pourquoi la situation dure depuis aussi longtemps. Les réponses données évoquent l'incapacité de l'éducateur à se contrôler, sa personnalité inadaptée aux personnes handicapées. Le manque de preuve serait la raison pour laquelle la situation continue. Je n'oublie pas de souligner que les éducateurs ont des craintes concernant l'évocation de ces situations violentes.

J'insiste alors sur le manque de confiance des éducateurs, tant à exprimer ces situations, qu'à s'engager dans la relation éducative.

Je tente d'évoquer tout un tas de raisons pour expliquer sa maltraitance. J'évoque aussi le fait qu'il est le seul à contenir cette violence. On me répond que personne ne lui a demandé de porter ce rôle. J'explique à mon tour, que la dynamique du groupe a favorisé, indirectement, son élection comme celui qui allait systématiquement intervenir.

La discussion en vient alors au fait de trouver une solution. J'explique que j'entretiens avec lui une relation de confiance au travers de laquelle j'aborde cette problématique. Je comprends que la hiérarchie n'a jamais rien tenté à ce sujet. Je termine donc en expliquant que je vais régulièrement discuter avec l'éducateur, et espérer que ces entretiens continueront entre les éducateurs et avec la direction. Mais en sortant, le chef-éducateur me rattrape. Il me demande si je peux mettre ce que j'ai vu par écrit. Il me dit qu'il a besoin de preuve tangible pour agir, c'est-à-dire le renvoyer. Je ne donne pas tout de suite de réponse. Il me dit de réfléchir.

Je me pose alors la question de l'utilité de cet acte écrit. D'un côté, il est nécessaire de ne pas garder sous silence cet acte. Je suis étonné que jamais personne n'ait parlé du comportement inadapté de cet éducateur. Je suis peut-être le premier à en parler aussi franchement. Le chef-éducateur m'explique que des conversations de couloir avaient déjà laissé comprendre cette problématique. Mais aucune trace écrite, aucune réunion, juste des rappels à l'ordre sont rappelés, sans ne jamais viser personne.

D'un autre côté, je ressens également l'emballement de la direction, elle veut écarter cet éducateur pour son acte, ce qui semble logique, mais ça ne prend pas en considération la problématique générale liée à la violence. Par exemple, essayer de trouver pourquoi les éducateurs ne s'investissent plus dans les activités. La direction semble savoir pourquoi, mais l'avouer, c'est admettre la violence des éducateurs. Au lieu de cela, ils ont désigné un bouc émissaire, cet éducateur. L'évincer ne me semble pas être une bonne solution.

Mettre par écrit cet acte servirait surtout à constituer un dossier pour le renvoyer. Le lendemain, j'explique que je préfère continuer à communiquer avec lui. Mais ça ne semble pas satisfaire.

1.2.2.2. La force de l'instituant dans la séquence

Tout d'abord, la force de l'instituant utilise la contestation. Je vais en effet contester les pratiques et méthodes de l'équipe éducative. En dénonçant un acte maltraitant, j'innove par rapport aux éducateurs, qui ne parlent pas clairement et franchement des actes dont ils sont témoins. Ensuite, je propose des innovations, quand j'évoque la résolution de la violence au travers de la communication, dans des réunions, ou sous formes d'entretiens.

J'amène en même temps des idées nouvelles concernant l'analyse du fonctionnement de l'institution, on exposant la responsabilité de chacun dans la violence institutionnelle. J'expose des réalités occultées, tel que le manque de confiance des éducateurs à s'exprimer sincèrement concernant les situations violentes. J'ai ici utilisé la force de l'instituant, qui cherche à révéler les mécanismes qui sous-tendent les faits. En cela, j'utilise le principe de vérité de l'instituant.

1.2.2.3. Résultat de l'effet de la force de l'instituant

Ma dénonciation a déclenché la volonté de la hiérarchie, de traiter le problème de la maltraitance. Dans un premier temps, elle a suscité le désir d'engager une discussion autour du problème de la maltraitance. Cette dénonciation n'a pas concrètement réduit la violence institutionnelle, même si elle va provoquer une réaction de la hiérarchie.

En proposant des résolutions de réduction de la maltraitance par des entretiens, j'ai provoqué la prise de décision du directeur pédagogique, d'entamer des entretiens individualisés avec chaque éducateur. Cette initiative vient de ma démonstration de l'intérêt pour les éducateurs, de pouvoir rendre compte des situations qu'ils vivaient. Il m'a fait savoir que c'était une bonne idée, d'autant plus qu'il m'avoue avoir une formation de psychologue. Il a semblé très attentif au fait que les éducateurs ressentent de la crainte à être jugé. Cela augure une prise en compte différente. Je ne peux pas être certain que ces entretiens seront tenus sur le long terme. Il se peut que ces entretiens soient simplement de circonstance. J'ai pu m'entretenir avec les éducateurs à la suite de leurs entretiens.

Ils semblaient un peu étourdis par ce qu'ils venaient de vivre. L'ouverture à la discussion du directeur pédagogique n'a pas pris la tournure souhaitée. Elle a été ressentie comme une tentative de repérage des actes maltraitants. Dans ce cas, la force de l'instituant, ma volonté d'instaurer des entretiens, prenant en compte les répercussions psychologiques de la violence, n'a pas permis de réduire la violence institutionnelle. Ce résultat est nuancé. Le rôle d'un psychologue au sein d'une institution doit permettre aux éducateurs de s'exprimer librement. Dans la situation, bien qu'il soit de formation psychologique, le directeur pédagogique représente bien plus la figure de l'autorité. Dans ce cas, la relation de confiance nécessaire à ce genre d'entretien ne peut pas être assurée.

1.2.3. Troisième séquence

1.2.3.1. Détails de la séquence

Plus tard dans la journée, le directeur pédagogique me convoque. Il m'emmène, sans demander mon avis, dans le bureau du directeur général. Je me retrouve face à une personne très affirmative, presque hautaine. Il attaque tout de suite les débats. Il me dit que j'ai des "choses à dire". J'explique très clairement ma vision des choses.

Le souhait de le renvoyer provient du chef-éducateur et du directeur pédagogique, qui voit le problème de cet éducateur sur le plan de celui qui ne fait pas ce qu'on lui dit, alors que le directeur général le voit comme celui qui vient de franchir la ligne rouge. Le chef-éducateur et le directeur pédagogique ont envie que la direction prenne la décision de le renvoyer pour son acte, mais ils désirent surtout le voir partir parce qu'il défie trop souvent leur autorité. Tous les trois m'explique que dans ce genre de situation, il n'y avait rien d'autre à faire que de renvoyer la personne.

Je comprends que je me retrouve avec un directeur qui souhaite que justice soit faite, car la réputation de son institution est en jeu. Le directeur pédagogique souhaite montrer à la direction qu'il agit pour la bonne réputation de l'institution. Le chef-éducateur, lui est pris dans l'homéostasie pathologique de son équipe. C'est alors que j'explique le caractère peu professionnel et inhumain de ce renvoi. Je considère qu'il faut prendre en compte les choses différemment. J'explique que mon fil rouge est la communication, sans crainte et jugement. Je montre la tâche difficile de l'éducateur face à la violence, et que la hiérarchie doit prendre cette difficulté en compte. J'estime que ce genre de fonctionnement est nuisible pour l'institution. Cela perpétue un mode de fonctionnement qui ne prend pas en compte la violence, et qui réduit la confiance des éducateurs pour intervenir avec le plus de sérénité possible.

J'y pense, et si cet éducateur en venait à aller trop loin ? Il est évident qu'il ne convient pas pour le moment. Il peut être dangereux, et personne ne fait rien. D'un autre côté, la seule solution trouvée est de le renvoyer.

Finalement, je pose un témoignage écrit de la scène dont j'ai été témoin. Je considère que cet incident doit être révélé, afin d'endiguer la loi du silence concernant la maltraitance. Cela initiera du changement. Mais avant d'écrire ce rapport, je m'assure de leur action future. Il me dit que je n'ai pas à m'occuper de ça, que mon rôle est uniquement celui de rapporter l'information. J'explique alors que d'autres solutions sont possibles, sinon, on agit également avec un manque de considération. Le directeur me regarde alors en me posant une question, sous forme d'une demande d'approbation de ma part : il me demande si un avertissement et une mutation me semble plus approprié. Je saute sur l'occasion pour dire que je trouve cela moins directe qu'un renvoi. L'affecter à un groupe plus calme, est une solution qui permettrait à cet éducateur de travailler plus sereinement.

En effet, cet éducateur possède des qualités indéniables, il sait comment bien faire. J'ai pu m'en rendre compte, trop rarement malheureusement. Les raisons de ses mauvaises pratiques sont à rechercher du côté de l'ambiance de travail, et à l'institution qui l'a désigné comme garant de la violence. Finalement il sera muté dans un groupe plus calme. Avec l'éducateur, nous parlons franchement de tout ce qui s'est passé. Il comprend le dilemme qui était le mien. Il avoue qu'il serait sans doute mieux avec d'autre résident. Le changement lui fait peur, il craint d'être constamment considéré sous l'angle de l'éducateur violent. Mais il me dit aussi, qu'il est capable de faire autrement.

Je lui rappelle ses qualités, ses conseils, mais qu'il ne les applique malheureusement plus. Il m'avoue qu'il a bien entendu mes considérations, tant positives que négatives.

1.2.3.2. La force de l'instituant dans la séquence

La force de l'instituant est utilisée pour contester les modes de fonctionnement de l'institution. J'innove en laissant une trace écrite qui témoigne de ce dont j'ai été témoin. En effet, jamais un éducateur de cette institution n'avait pris cette initiative. Je prends part à la réflexion concernant la décision de la direction de renvoyer l'éducateur. Je conteste vivement cette décision. J'amène des idées nouvelles en proposant d'agir différemment.

1.2.3.3. Résultat de l'effet de la force de l'instituant

En laissant une trace écrite qui témoigne de la scène de maltraitance, j'ai amené l'équipe éducative à réfléchir à la qualité de l'accompagnement. Dès que l'équipe a été au courant de la dénonciation d'un acte maltraitant, la forme prise par leur intervention a été modifiée. L'effet de la force de l'instituant a donc été effective, les éducateurs ont adopté une attitude plus respectueuse envers les résidents. Les cris sont devenus rares, et les remarques relatives à des comportements agaçants des résidents sont moins nombreuses. Cela peut évidemment être passager, et je ne suis resté que deux mois dans l'institution. Après cet incident, cela faisait huit jours que j'étais présent, le comportement des éducateurs m'a semblé fortement différent. La force de l'instituant a donc réduit la violence institutionnelle. L'électrochoc provoqué par ma dénonciation a modifié le comportement des éducateurs d'un jour à l'autre.

En ce qui concerne le fonctionnement institutionnel, la force de l'instituant a eu de l'effet. En contestant la décision du renvoi de l'éducateur pour son acte maltraitant, et en proposant des idées nouvelles, j'ai modifié les modes traditionnelles de résolution des problèmes liés à la maltraitance. Au lieu d'être renvoyé comme c'est généralement le cas dans ce genre de situation, la direction a été influencée par mes prises de positions. J'ai contesté sa façon de faire, et proposé des alternatives. La direction a donc adopté une attitude différente, elle a donné un avertissement à l'éducateur, et celui-ci a été muté dans un autre foyer.

Ce foyer accueille des résidents qui ne présentent pas, ou presque pas, de comportement violent, ce qui est plus adapté à l'éducateur. L'impact de cet évènement sur l'éducateur aura amplifié sa remise en question. Suite à cet évènement, les discussions que j'aurai avec lui seront très constructives. Il comprend ma démarche, et m'avoue que ce changement est le signe d'une nouvelle vie pour lui. Le reste de l'équipe aura reçu le signal que l'intervention éducative était moins sujette à la menace de renvoi.

Du coup, la crispation générée par la menace du renvoi était moins intense, ce qui a permis aux éducateurs d'envisager plus sereinement leurs interventions éducatives.

Ainsi, les éducateurs ont ressentis moins intensément le poids de la menace dis-qualificative. Ils ont retrouvé une certaine confiance dans leurs interventions éducatives. Cela leur a permis de réinvestir des activités épanouissantes, tant pour eux que pour les résidents. La force de l'instituant aura donc permis de réduire cette violence institutionnelle, qui se présentait sous la forme du rejet et du déni, ce qui avaient des répercussions négatives sur les résidents.

1.3. Conclusion des résultats de l'effet de la force de l'instituant

Finalement, la force de l'instituant a mis le résident à l'abri de cet éducateur. En dénonçant son acte, j'ai agi sur une violence qui se situe au niveau de l'équipe éducative. J'ai évité que cet éducateur ne recommence. J'ai modifié le comportement des autres éducateurs. En cela, la violence institutionnelle a été réduite. La direction n'a pas renvoyé l'éducateur. J'ai ainsi eu l'impression, d'avoir évité d'être simplement un moyen pour la direction de renvoyer un éducateur dérangeant. J'ai ainsi agis sur une autre violence : celle du manque de considération de la direction. J'ai modifié le fonctionnement institutionnel, et ainsi initié un changement dans la manière de prendre en compte la violence dans l'institution. L'équipe a subi des changements d'attitudes, de part les interventions que j'ai suscitées par la proposition. Elle a aussi envisagé autrement son intervention éducative, en prenant conscience de son emballement dans la violence. Enfin, j'ai suscité une réelle remise en question de l'éducateur. Cela lui permettra peut-être de rompre avec ses pratiques inadaptées.

Le fonctionnement institutionnel est générateur de violence. J'ai montré, dans la première partie de cette recherche que la direction ne prenait pas toute la mesure de la violence, quand elle était très présente dans l'institution. Cela proviendrait, selon mon hypothèse, d'une façon pour la direction d'occulter la violence, afin que sa révélation n'entache pas la réputation de l'institution. Ce mode de fonctionnement ne permet pas d'envisager le problème de la violence sous l'angle résolutif. La force de l'instituant a permis une modification de ce fonctionnement. Elle s'est insinuée dans l'institution, en interpellant les intervenants à tous les niveaux hiérarchiques. Elle a révélé les intentions réelles de chacun. Elle a amorcé le changement dans l'institution.

La force de l'instituant a également interpellé les éducateurs sur leur interventions. Des signes de modifications dans la pratique éducative ont été relevés. La conclusion de cette première série d'intervention est à nuancer. Tous les changements, tant au niveau du fonctionnement institutionnel, qu'au niveau de la pratique éducative, ne vont pas totalement faire disparaître la violence institutionnelle. Néanmoins, la réduction sur le court terme est réelle.

2. Tentative de résolution de la violence institutionnelle : 2^{ème} cas

2.1. Présentation de la problématique

Cette observation est tirée de mon expérience de terrain. Elle montre les répercussions néfastes des attitudes auto-conservatrices des éducateurs envers les résidents. Cette observation a lieu au sein d'une institution qui accueille des personnes violentes atteintes de déficiences mentales profondes. Ce sont pour la plupart des adultes entre vingt-cinq et quarante ans. Durant un entretien avec le chef-éducateur, l'institution est caractérisée par la fréquente occurrence des comportements violents des résidents. L'institution accueille des résidents déficients mentaux. La plupart sont des personnes souffrantes de troubles du spectre autistique.

Ils sont réputés pour avoir des comportements agressifs. J'ai pu constater des comportements de type auto-agressif et hétéro-agressif. Le foyer a toujours eu l'habitude de prendre des personnes qui présentaient de lourds problèmes comportementaux. Sa réputation s'est construite autour de sa faculté à contenir cette violence. Un résident déficient mental, autiste, capable de verbaliser en écholalie³², présente des comportements d'auto-agressivité. Sa violence est surtout dirigée contre lui-même. Il se cogne la tête contre le mur à la toilette, dans la douche et contre un chauffage. De plus, il peut rester coller contre le chauffage, jusqu'à la brûlure. Son faible niveau de tolérance à l'hyperstimulation peut aussi l'amener à s'auto-agresser.

Ces comportements violents peuvent être le fruit d'une frustration, notamment liée au manque d'attention. En effet, les vocalisations en écholalie du résident impliquent souvent des termes relatifs à un membre de sa famille, en particulier son père. Le manque d'attention de l'équipe éducative, braquée sur des conduites auto-conservatrices, peut expliquer un sentiment de frustration, qui déclencherait les actes d'automutilations du résident. Il peut vouloir attirer l'attention qui lui permettrait de réduire ses angoisses et frustrations, liées à son éloignement familiale. La situation conduit les éducateurs, et l'un d'entre eux plus particulièrement, à repousser avec une certaine ferveur les demandes d'attention du résident, qui prend l'habitude de recevoir ce type d'attention.

³² L'écholalie est la tendance à répéter de façon spontanée et involontaire les derniers mots prononcés par un interlocuteur.

Les effets sont doubles : il en découle qu'il n'expérimente que très rarement des situations durant lesquelles il profite d'un échange agréable et enrichissant avec les éducateurs, et de plus, s'étant habitué à recevoir de l'attention par le rejet, il se complait à recevoir cette forme d'attention.

Ce rejet, tout en étant éthiquement critiquable, limite en même temps les possibilités d'apporter au résident des stimulations bénéfiques pour sa structuration psychique.

Le manque d'attention est un élément qui touche l'ensemble des résidents. Ce facteur peut être celui qui a le plus d'impact sur la survenue d'épisodes violents.

Pour ce résident, je pense qu'il est important de lui permettre d'exprimer autrement sa frustration, de lui permettre de développer des modes de communication alternatifs. Pour ce faire, je vais mettre en place une activité qui lui permet d'exprimer ses affects sous une forme moins violente. Partant de sa frustration liée à ses parents, et de son taux élevé d'utilisation d'écholalies, j'imagine une activité qui puisse en même temps réduire sa frustration, pour ainsi limiter l'écholalie.

Je décide de faire participer d'autres résidents et des éducateurs à l'activité. L'objectif est de permettre aux éducateurs, au travers cette activité, de redonner du sens à leurs interventions. De plus, pris dans l'emballement de la violence fondamentale des résidents, je veux montrer qu'il est possible de tirer de la satisfaction des activités réalisées.

Cette activité aura pour but de permettre aux éducateurs de voir les résidents autrement qu'à travers le prisme de la violence. Je veux montrer aux éducateurs que je peux prendre du plaisir durant mon activité. Je montre ma satisfaction lorsque des signes de bien-être, des manifestations de joie, ou un intérêt pour l'activité émane du résident. De cette manière, je tente de rendre une figure humaine aux résidents.

Envers le résident, mon intervention vise à réduire son automutilation. L'hypothèse est que ses angoisses, qui ne trouvent pas de réponse de la part des éducateurs, pris dans leurs attitudes auto-conservatrices, le pousse à l'automutilation. Ses angoisses pourraient venir de la séparation subie avec ses parents. Ses manifestations vocales en écholalie évoquent principalement son père.

La volonté de diminuer l'écholalie est envisageable si la frustration qui découle de cet acte est exprimée autrement. Sinon, nous ne devrions pas réduire cette écholalie, car elle est un moyen pour lui de rentrer en communication. Réduire son écholalie provoquerait un repli sur lui-même et un risque d'utiliser l'automutilation pour s'exprimer. Il faut donc trouver le sens de ce qui est prononcé pour comprendre la demande.

Le résident semble éprouver un besoin lié à sa famille. Malheureusement, pour réduire concrètement le manque, il faudrait une présence plus importante des parents, qui n'est pas possible. Je décide de trouver une activité dans laquelle le résident se sente bien. À mesure du temps passé avec lui, je remarque qu'il est sensible aux chants. J'imagine alors une activité chant, dans laquelle j'utilise des chansons avec un champ lexical qui évoque le contexte familial. C'est un mode de communication alternatif qui lui permettra d'exprimer autrement ses émotions que par l'écholalie et l'automutilation.

Cela dit, je devrais rester attentif au caractère hyper-stimulant de cette activité. Je vais instaurer des moments de pauses afin d'éviter un emballement. Je dois être attentif et observer l'intérêt porté par les bénéficiaires à l'activité, et proposer des stimulations différentes.

Je recherche des chansons relatives au père : « Petit papa Noël » ; « Papa chanteur » ; ainsi qu'une série d'une dizaine de chansons enfantines avec comme thème le père. La chanson « aux Champs Elysées » lui rappelle Paris, où habitent ses parents. Ces chansons sont un moyen pour le résident d'investir ses souvenirs. Cela permet de donner une tonalité plus douce aux émotions relatives à sa famille.

Pour proposer une activité variée, je décide d'utiliser des instruments de musique. Ils permettent de mettre à disposition des objets à travers lesquels le résident pourra expulser ses ressentis internes désagréables. Avec des instruments à vent, il peut expulser très fort et évacuer de la tension. En remuant un objet bruyant, il se peut qu'il transfère ses angoisses et ressentis désagréables vers cet objet. D'autre part, disposer des instruments de musique permet aussi de donner des temps durant lesquelles les stimulations de mon implication dans l'activité sont réduites. De plus, favoriser ces expressions par le chant est un moyen pour réduire les demandes formulées généralement en écholalie, et réduire son impact négatif sur l'équipe éducative.

Je vais alors créer des instruments avec des objets de la vie courante, et ramener des instruments que je possède. Le matériel sera composé de maracas, de castagnettes, de hochets, un bâton de pluie, des disques à gratter, de trois flûtes, d'un synthétiseur, ainsi qu'un tapis/piano. Je me constitue également une compilation de chansons sur une clé USB. Je tiens compte du temps réservé aux activités pour placer mon atelier. Le temps consacré est de deux heures, soit à dix heures soit à quatorze heures. Je me munis d'un poste et d'une clé USB. J'installe les instruments sur les tables du salon. Je place le tapis/piano. Après une installation d'un quart d'heure, je commence l'activité. L'activité me permet de réunir plusieurs résidents, tous présentant des comportements violents de degré et nature diverses. Je propose à deux éducateurs de participer à l'activité. D'abord, je laisse les résidents se familiariser avec les instruments. J'utilise moi-même les instruments pour stimuler la découverte. Rapidement, les résidents sont attirés par ces objets étranges.

La découverte se fait dans de bonne condition, les résidents sont intrigués et leurs comportements ne sont pas agressifs. L'ambiance est un peu bruyante mais la stimulation ne provoque pas de tension ou d'énervement. Les temps prévus pour diminuer les stimulations sont tout de même intégré à l'activité. Toutes les vingt minutes, je propose une pause. J'en profite pour servir un verre d'eau aux résidents.

Après avoir laissé les résidents se familiariser avec les instruments durant quarante minutes, je commence à chanter.

Les éducateurs ont pleinement participé à l'activité. Ils ont semblé profiter des interactions avec les résidents. Le chant et la musique permettent aux résidents d'exprimer des attitudes qui contrastent avec leurs comportements violents.

2.2. La force de l'instituant dans la séquence

Cette intervention éducative avait comme objectif de proposer des activités permettant de réduire l'impact de la frustration d'un résident concernant sa famille, ainsi que la réduction de son automutilation. D'une façon plus générale, cette activité servait à permettre aux résidents de retrouver une forme d'attention qui était négligée par les conduites d'autoconservations des éducateurs. Elle servait aussi aux l'éducateurs de partager un moment où les résidents pouvaient retrouver une figure plus humaine. Enfin elle devait proposer une forme de communication alternative à la violence.

La force de l'instituant s'est exprimée en voulant modifier la représentation des résidents violents aux yeux des éducateurs. J'ai voulu proposer un regard différent sur les résidents. Aux lieux de les voir comme des êtres inhumains de part leurs comportements, l'activité a voulu montrer un autre visage des résidents. J'ai montré comment profiter des signes qui attestent d'une quelconque forme de plaisir des résidents. J'ai montré que repérer et partager ces signes entre les éducateurs étaient une source de satisfaction. La force de l'instituant s'est aussi exprimée en innovant par des pratiques personnelles. J'ai montré une façon de travailler qui était inexistante dans l'institution. En réalisant une activité en m'investissant un maximum, j'ai innové en montrant une façon de faire que je n'avais pas repérée.

2.3. Résultat de l'effet de la force de l'instituant

La force de l'instituant, en innovant, a permis de proposer une activité adaptée aux besoins d'un résident en particulier. L'intérêt de cette activité pour réduire la violence n'est pas facilement perceptible. Même si la violence a eu tendance à baisser tout au long de mon stage, je n'ai que très peu d'éléments pour confirmer son effet. J'ai pu observer des éléments qui peuvent avoir des rapports avec les effets de l'activité.

D'abord, J'ai entendu le résident chanter « Petit Papa Noël » aux toilettes, ce que j'ai interprété comme l'utilisation des souvenirs de l'activité pour passer un moment plus agréable. A-t-il utilisé le chant à la place de l'automutilation ? On peut en faire l'hypothèse, les toilettes étant un endroit dans lesquelles il se cogne régulièrement la tête.

Cette utilisation n'a peut-être rien avoir avec une récupération de ressources supplémentaires, bien qu'elle me fasse penser à une nouvelle assise, sur laquelle son psychisme s'appuierait pour traiter l'angoisse.

L'activité a permis de s'occuper du résident, et ainsi réduire ses demandes d'attentions le restant de la journée. J'ai particulièrement observé le résident les jours où l'activité s'est tenue. Ces actes violents ont été moins nombreux, mais je ne peux pas nécessairement attribuer cette réduction à mon activité. Certes, un besoin d'attention a été comblé, et l'écholalie qui en est le signe semble moins fréquente. J'ai parfois l'impression qu'il était "vidé" après cette activité. Je ne peux pas déterminer, si c'est de l'apaisement, ou de la fatigue. Néanmoins, ce manque de réaction induit, corolairement, une réduction des actes violents.

L'utilisation de l'activité a semblé profiter aux résidents. En effet, des expressions de bien-être, sous forme de rires et sourires, ont laissés penser que le moment fût agréable. Pour les éducateurs, ce fût un moment enrichissant, qui a favorisé la redécouverte des résidents, sous un angle plus humain. La curiosité des résidents pour les instruments s'est fait ressentir. J'ai moi aussi beaucoup apprécié voir les résidents utiliser ses objets. Les intérêts restreints et les comportements répétitifs ont pu être évités par la diversité des instruments.

Les comportements violents des résidents ne sont que très rarement apparus. Néanmoins, un résident a jeté un synthétiseur par terre. Il a aussi lancé l'instrument qu'il manipulait. La violence a été présente à deux reprises. Dans l'ensemble, j'ai pu observer un nombre plus élevé d'expressions de joies, ou de bien-être, que des actes violents. L'utilisation des pauses a semblé être utile. J'ai remarqué des moments où les résidents commençaient à réagir plus fortement aux stimulations. J'ai perçu une différence, quand je reprenais l'activité après une courte pause. Les résidents reprenaient l'activité, et leurs agitations semblaient avoir diminués. Les pauses permettent de moduler l'impact de l'activité sur les résidents.

L'objectif était aussi d'utiliser la force de l'instituant, en posant un regard différent sur la personne violente. J'ai voulu inciter des interactions qui favorisaient des échanges agréables entre les éducateurs et les résidents. J'ai montré une autre façon de les considérer, et une autre façon d'agir envers eux, en évitant de crier ou de m'énerver. En voulant montrer un exemple différent, j'ai voulu utiliser ma force d'instituant, en proposant des pratiques nouvelles. L'effet s'est fait ressentir durant l'activité. Les éducateurs, de part ma présence, ont été incité à profiter de l'occasion.

L'activité étant celle que j'avais inventée, ils ont suivi le déroulement de l'activité, selon mes choix. En suivant mon activité, ils ont pu s'inscrire dans une intervention différente, en suivant le cadre que j'avais posé.

Ils ont suivis la trame que j'avais choisie. Ils ont participé en adoptant ma conduite. Ainsi, j'ai amené une pratique alternative. L'effet se fera ressentir dès le lendemain. Une éducatrice a montré des signes d'investissement dans une activité. Je n'avais pas perçu autant d'envie depuis le début de mon stage. Elle a repris des attitudes, qui laissent penser qu'elle voulait voir autre chose que la violence du résident. C'était peut-être simplement l'effet des activités précédentes, et je ne peux pas être certain qu'elle continuera à intervenir de la sorte, ni si c'est l'impact de l'alternative que j'ai proposée.

2.4. Conclusion des résultats de l'effet de la force de l'instituant

La mise en pratique d'interventions selon des méthodes alternatives a réduit l'impact négatif des attitudes auto-conservatrices. Celles-ci étant une forme de violence qui s'installe dans les institutions, elle peut être considérée comme une violence institutionnelle. J'ai tenté de réduire ces attitudes auto-conservatrices, en insufflant un dynamisme différent aux activités. Si cette approche persiste, elle peut réduire la violence institutionnelle. Néanmoins, elle ne représente qu'une piste d'action, visant à redonner figure humaine aux résidents violents. Ce processus prend du temps, et je n'ai pu observer que de faibles signes de considération différente. Sur les résidents, la réduction de la violence fondamentale n'a pas pu être observée directement par l'utilisation de la force de l'instituant. La possibilité de la réduire, en se constituant comme objet extérieur, qui survit à la violence fondamentale, n'a pas pu être démontré, bien que je me sois engagé à continuer de m'occuper d'un résident m'ayant mordu. Je pense néanmoins que la proposition est à envisager sur le long terme.

L'automutilation du résident a été remarquée moins fréquemment après les activités autour de la musique et du chant. Il semble que l'attention qu'on lui porte durant l'activité permet de réduire le manque d'attention généralisé par les conduites auto-conservatrices. La force de l'instituant a innové, en proposant une activité nouvelle aux résidents. Elle a permis de proposer des modes d'expressions alternatifs d'autre moyen de s'exprimer. Elle a innové en ayant une attention différente envers lui. Le changement provoqué par la force de l'instituant, c'est d'avoir permis aux résidents de rencontrer un éducateur qui les considère avec respect, bienveillance et dignité. J'ai modifié la façon dont ils se sentaient accompagnés. J'ai pris en compte leur violence. J'ai agi en accompagnant de façon psycho-éducatif. J'ai tenu compte des spécificités psychologiques de leur violence, en essayant de les amener vers une forme de reconnaissance, notamment en les considérant comme des êtres-humains, en me gardant de les voir autrement. Je pense ainsi avoir tenu mon rôle d'éducateur spécialisé. Je pense ainsi avoir réduit, dans une certaine mesure, l'impact de la violence institutionnelle.

CONCLUSION

La violence institutionnelle est un problème de société. Instituer par essence, à toujours constitué une forme de violence. Au cours de cette recherche, nous avons vu que la violence institutionnelle pouvait survenir, quand l'intérêt de l'institution devenait plus important que sa fonction première. Ainsi, l'intérêt de l'institution a pu être expliqué, en prenant appui sur l'analyse institutionnelle. Nous avons vu que les institutions évitaient la dissolution dans le social, en mettant en œuvre une organisation privilégiant sa survie.

Les institutions pour personnes violentes atteintes de déficience mentale peuvent développer de la violence institutionnelle. D'après les observations de terrain, la réputation d'une institution pour personnes violentes peut influencer le fonctionnement institutionnel. J'ai pu relever que la réputation pouvait tenir un rôle important dans la mise en œuvre du travail éducatif. Afin d'éviter d'être disqualifiée aux yeux de la société, l'institution peut être amenée à nier tout problème relatif à la violence. En conséquence, les intervenants de l'institution orientent leur façon de travailler en l'occultant.

Les intervenants d'une institution rencontrent des problèmes relationnels. Ces relations pathologiques sont analysées d'après l'approche systémique. Elle montre qu'un groupe d'individus, ou une institution, peut se concevoir comme un système, qui peut dysfonctionner.

Face à la violence fondamentale des personnes atteintes de déficiences mentales, les éducateurs adoptent des conduites auto-conservatrices. Le manque d'attention, engendré par ces conduites, provoque une forme de violence envers les résidents. Le manque d'attention peut provoquer des comportements violents, liés à des frustrations ou des angoisses difficilement gérables pour les personnes atteintes de déficiences mentales profondes. Ces attitudes contiennent également le risque d'un désinvestissement des activités épanouissantes.

J'ai voulu montrer que la force de l'instituant pouvait réduire la violence institutionnelle. J'ai utilisé les composantes de la force de l'instituant pour modifier son fonctionnement. Ces modifications ont réduits, dans une certaine mesure, la violence institutionnelle. J'ai ainsi modifié les pratiques de la direction concernant sa gestion de la violence. Elle a adopté une attitude différente pour l'a gérer, notamment son mode de fonctionnement face à des actes maltraitants. J'ai provoqué une crise au sein de l'institution. J'ai aussi utilisé la force de l'instituant pour entraîner les éducateurs à adopter des pratiques éducatives alternatives. J'ai montré une attitude et une considération différentes des personnes accueillies. En utilisant la force de l'instituant, j'ai pu endiguer la violence institutionnelle, et initier des changements.

La recherche montre qu'il est possible, non pas de stopper la violence institutionnelle, mais de réduire son impact, et d'envisager des institutions qui prennent le risque du changement.

Pour conclure, je dirai que l'éducateur spécialisé doit utiliser la force de l'instituant afin de garder un regard critique sur sa pratique. En effet, personne n'est à l'abri de la défaillance, de la manipulation, ou de problématiques liées à l'accompagnement éducatif.

Il est donc utile, et nécessaire, de questionner sa pratique éducative et le mandat de son institution. Ainsi, il sera possible de créer un lien suffisamment solide entre notre éthique et la philosophie de l'institution, afin de construire les bases d'une relation, qui intègre le problème de la violence dans son accompagnement éducatif.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Association Américaine de Psychiatrie. Manuel diagnostique et statistiques des troubles mentaux. 4ème édition. Paris, Masson, 1996

Bergeret, J., 1984, La violence fondamentale, Dunod, Paris, 2010, 2^{ème} édition

Castoriadis, C., 1975, L'institution imaginaire de la société, Seuil, Paris, 1975

Durkheim, E., 1895, Les règles de la méthode sociologique, PUF, Paris, 1999

Fustier, P., 1999, *Le travail d'équipe en institution*. Clinique de l'institution médico-sociale et psychiatrique, Dunod, Paris, 2015, 4^{ème} édition

Hess, R., Authiers, M., L'analyse institutionnelle, PUF, Paris, 1981

Lourau, R., L'instituant contre l'institué. Essais d'analyse institutionnelle, Anthropos, Paris, 1969

Articles

Bergeret J., 1981, L'imaginaire originel ou les destins de la violence chez l'homme, bulletin de psychologie, tome XXXIV, n°350, p.606.

Joly, F., CAIRN.info [en ligne] violences et autisme : le laboratoire autistique pour penser les racines de la violence (1^{ère} partie), Enfances et psy, n°46, 2010

Cours

Cours de psychopathologie, UF8.7, 2015 / 2016

Cours de méthodologie de l'analyse organisationnelle, UF12.3, 2016 / 2017

Sites

AVICQ.be

Cairn.info